REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU NORD
****
DEPARTEMENT DU MAYO-REY
****
COMMUNE DE MADINGRING

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
NORTH REGION
****
MAYO-REY DIVISION
****
MADINGRING COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD
Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : Innovations et Stratégies pour le Développement (INSTRAD) Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Innovations et Stratégies pour le Développement

Juin 2022

PRÉFACE....3
RESUMÉ EXÉCUTIF....5
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS....7
LISTE DES TABLEAUX....8
LISTE DES FIGURES....9
LISTE DES PHOTOS....10

INTRODUCTION GÉNÉRALE....11

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE....**Erreur ! Signet non défini.**
I.1 Plan d'échantillonnage....**Erreur ! Signet non défini.**
I.2 Réalisation proprement dite de l'enquête....**Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MADINGRING....**Erreur ! Signet non défini.**
II.1 Présentation de la commune....**Erreur ! Signet non défini.**
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation....13
II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles....25

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES....31
III.1 Description de la population enquêtée....31
III.2 Approvisionnement en eau potable....33
III.3 Services de santé....50
III.4 Services de l'éducation....60
III.5 Fourniture des services communaux....70

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE....75
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements....75
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard....79

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS....83
ANNEXES....85
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport....85
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard....85
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements....85

PRÉFACE

La commune de Madingring située dans le département du Mayo-Rey, Région du Nord a été créée par le décret présidentiel N° 95/032 du 22 avril 1995. Elle couvre une superficie d'environ 3 490 Km^2. 31 conseillers siègent au conseil municipal. Elle est limitrophe par la République sœur du Tchad. Les échanges transfrontaliers ont développés des potentiels économiques importants. C'est ce qui justifie également un foisonnement de populations de provenance diverse. De nos jours la population actuelle de la commune peut être estimée à près de 100 000 âmes. Au cours de ces dernières années, les objectifs de développement durable (ODD), après les objectifs du développement pour le millénaire (OMD), ont alimentés la plupart des politiques de développement aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. C'est dans cet optique, que le gouvernement camerounais à élaborer un ensemble de projet d'amélioration des conditions de vie des populations qui se concentre essentiellement autour de trois documents : d'abord le DSRP, ensuite le DSCE et en fin la SND30.

La loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ouvre des perspectives nouvelles à ces institutions, dont depuis le 24 décembre 2019, le processus de décentralisation a été institutionnellement matérialisé par la loi portant *code générale des collectivités territoriales décentralisées*. En suite la mise en place des régions en 2020 vient parachever le processus de décentralisation inscrite dans notre loi fondamentale 1996.

La décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités territoriales décentralisées…de compétences particulières et de moyens appropriés. La décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local, ce qui permet de rapprocher le pouvoir près des populations. Autrement dit, elle permet un développement participatif, mettant le citoyen au centre de l'amélioration de son propre bien-être.

Depuis ces derniers années, plusieurs actions ont été menées, allant dans le sens d'un véritable construit participatif dans notre Commune. Nous avons réalisé ensemble, des ouvrages pouvant apporter, tant bien que mal, des solutions ou des débuts de solution à nos problèmes quotidiens. Nous avons faire du chemin. Le chemin est encore long certainement, mais comme dit un adage « *le vent n'est favorable qu'à celui qui sait où il va ».* Il était dont temps de s'arrêter un peu, pour évaluer notre position et refixer le cap.

Cette évaluation dont je fais allusion s'inscrit dans le cadre du contrôle citoyen de l'action public, un outil commandité par notre partenaire technique et financier qu'est le PNDP. Cette opération qui vient de se dérouler avec succès dans notre Commune, a permis de recueillir un ensemble d'information, dont les principales sont concentrées dans ce rapport. Globalement, il

s'agit d'évaluer la perception des citoyens sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans notre Commune en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

En même temps que les résultats de cette enquête nous renseignent sur l'état de l'art dans ces secteurs au sein de notre commune, et interpellent la Commune en tant qu'institution par rapport à ses devoirs, ses attributs, ses fonctions, etc. le plan d'action qui en découle vous interpelle vous ; ainsi que votre engagement, en tant citoyen afin que nous portions tous plus haut, chacun à son niveau le flambeau de la décentralisation dans notre Commune.

Par ces mots, j'exhorte toutes les forces vives de la Commune de Madingring, enfants, jeunes, hommes, femmes, adultes, etc. à lire ce rapport, à s'en approprier, et que le plan d'action élaboré conjointement avec les différentes instances de dialogue au niveau communal, vous servent de principe directeur pour la manifestation de votre engagement citoyen, afin que vive la Commune de Madingring…,

Vive le Partenariat Commune/Madingring

Pour que vive le Cameroun et son illustre Chef que j'ai nommé Son Excellence PAUL BIYA Président de la République du Cameroun.

LE MAIRE

RESUMÉ EXÉCUTIF

La décentralisation, qui constitue l'une des composantes essentielles de la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035, a concédé aux communes des responsabilités accrues dans le développement local. C'est dans cette optique que le PNDP a été mis en place depuis 2004, par le Gouvernement Camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financier pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de la décentralisation.

Pour atteindre ces objectifs, les communes sont accompagnées par plusieurs institutions, ont le PNDP. La commune de Madingring a déjà bénéficiée de l'accompagnement du PNDP dans le cadre de la mise en œuvre des processus des Collectivités Territoriales Décentralisées, dans l'élaboration du Plan Communal de Développement(PCD) qui a consisté à la planification locale participative. Cet autre soutien concernant la mise en œuvre du CCAP (Contrôle Citoyen de l'Action Publique) permettra de consolider l'implication de la population dans les actions de développement déclenché lors du processus de déroulement du PCD. Le CCAP confère à la population, l'évaluation des actions publiques et a pour but, d'établir le dialogue citoyen, de promouvoir la bonne gouvernance, d'accroître l'efficacité de l'action publique et renforcer les moyens d'action (faire entendre la voix des citoyens).

Les activités du CCAP dans la commune de Madingring ont consisté à sélectionner et former les agents du terrain, lancer l'enquête au niveau communal, collecter, saisir, consolider, traiter et analyser les données, produire un rapport et en fin négocier des changements et diffuser les résultats. Ces activités, réalisées, ont permis de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation ainsi que des services communaux. Les tableaux d'analyse ont été produits par le PNDP et INS et transmis à l'OSC INSTRAD pour la production du rapport d'analyse. L'exploitation de ces tableaux a produit les résultats ci-dessous :

Parlant des états de lieu des points d'eau dans la commune, les données communales révèlent 228 points d'eau existants dont seulement 197 fonctionnent, contrairement au données fournies par le DD.MINEE. Car ce dernier aurait répertorié 128 points d'eau existants dont 119 fonctionnent. La commune de Madingring est couverte par 14 formations sanitaires dont 12 CS/CSI, 1 CMA et 1FOSA privée toutes fonctionnelles soit un taux de 100%.

D'après les données du MINEDUB et du MINESECS, il existe 87 établissements scolaires tous cycles confondus, dont 54 disposent de salles de classes en matériaux définitifs et 85 ont en leur sein des APEE fonctionnelles. Dans la commune de Madingring, à part le transport public et la délivrance des documents d'urbanisme, tous les autres services communaux fonctionnement.

Secteur hydraulique : le forage avec pompe à motricité humaine est le point d'eau le plus répandu dans l'ensemble de la commune avec 68,40% de disponibilité et 60,60% d'utilisation comme principale source approvisionnement en eau. Le taux d'utilisation d'une source d'eau public par les ménages est de 89,60%.Vue la paupérisation de certains ménages, 42,30% font recourt au puits à ciel ouvert. 71,80% ne sont pas satisfaits de l'approvisionnement en eau potable.

Secteur santé : 95% des ménages dans l'ensemble de la commune utilisent les formations sanitaires publiques dont les plus répandues sont les centre de santé/centre de santé intégré avec 86,80% de fréquentation. Les ménages déclarent que les médicaments sont disponibles à 52,80% et que leur problème de santé trouve solution à 66,80%. Les problèmes des offres dans ce secteur se posent au niveau de l'éloignement des FOSA en milieu rural avec 61,70% des déclarations des ménages. Pour améliorer le service rendu au niveau des FOSA, 50,30% des ménages souhaiteraient faire un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires.

Secteur éducation : dans le secteur de l'éducation, le manque d'information sur les cycles d'école maternelle et de formation professionnelle révèle la faible présence de ces établissements dans l'espace communale. A part l'APEE qui intervient à 11,95% pour réfectionner les salles de classes endommagées, le maire, le MINEDUB ou MINESEC et autres partenaires s'impliquent également à cette tâche. Dans l'ensemble, 95,17% des enfants du cycle maternel et primaire et 95,53% du cycle secondaire fréquentent dans les établissements publics. Malgré leur faible taux d'existence, 10 ménages sur 10 préfèrent inscrire leurs enfants dans les écoles privées et donnent comme raison la qualité de l'éducation. 87,50% des ménages de l'ensemble de la commune ne sont pas satisfait par rapport à l'équipement des établissements en salles de classes et tables bancs.

Services communaux : des services couramment rendue par la commune de Madingring est l'établissement d'acte de naissance. 61,90% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente est long et justifient cette lenteur par l'indisponibilité ou absence du personnel. En outre, 100% des ménages de la zone urbaine expriment leur insatisfaction sur le service rendu par la commune et donnent comme raison la lourdeur dans le traitement des demandes des usages, le mauvais accueil, le manque de confiance envers l'exécutif municipal. Par contre, en zone rurale, 68,35% des ménages déclarent n'avoir pas connaissance des actions menées par la commune. Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de leur implication dans l'amélioration de la communication sur les actions de la commune.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ODD : Objectifs De Développement Durable

OMD : Objectifs de Développement pour Le Millénaire

DSRP : Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

SND30 : Stratégie Nationale de Développement 2030

PNDP : Programme National de développement Participatif

PCD : Plan Communal de D développement

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

INS : Institut National de la Statistique

CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique

OSC : Organisme de la Société Civile

INSTRAD : Innovations et Stratégies pour le Développement

ZD: Zone de dénombrement

UPE : Unité Primaire d'Echantillonnage

DD/MINEE : Délégué départementale du Ministère de l'Eau et Energie

MINESEC : Ministère des Enseignement Secondaires

CAPI : Computer Assistant Personal Interviewing

SODECOTON : Société de Développement du Coton

ZIC : Zones d'Intérêt Cynégétique

COSA : Comité de Santé

COGES : Comité de Gestion

ESA : Eau, Sol et Arbre

APEE : Association des Parents d'Elèves et Enseignants

CDE : Camerounaise des Eaux

ONG : Organisation non Gouvernementale

FOSA : Formation Sanitaire

CS: Centre de Santé

CSI : Centre de Santé Intégré

CMA : Centre Médical d'Arrondissement

MINEDUB : Ministère de l'Education de Base

MINEE : Ministère de l'Eau et Energie

MINEFOP : Ministère de la Formation Professionnelle

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

LISTE DES PHOTOS

INTRODUCTION GÉNÉRALE.

Le Cameroun à travers la réforme constitutionnelle du 18 Juin 1996, s'engage à reconnaître et à protéger « *les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi* ». La décentralisation apparaît alors comme la forme d'organisation qui garantit la participation optimale des citoyens à la vie sociopolitique et économique.

Pour mieux répondre à cet idéal et dans le souci de s'arrimer aux standards internationaux en matière de gouvernance, notamment à travers la Déclaration de Paris qui consacre, entre autres, les principes de redevabilité et de participation citoyenne aux politiques publiques, le Cameroun a entrepris des réformes en matière de finances publiques dont l'instrument le plus populaire est l'adoption de la budgétisation par programme (budget programme) dont les bases sont jetées par la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 qui organise les conditions du nouveau régime financier au Cameroun.

La réforme sur la décentralisation au Cameroun permet aux Communes de jouer un rôle primordial en matière de développement (cf. loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes).

Les collectivités territoriales décentralisées au premier rang desquelles la Commune, apparaissent comme le creuset de l'expression de la démocratie. Elle s'efforce, à travers divers outils et mécanisme (budget participatif, PCD, etc.), d'implémenter les principes fondamentaux de la démocratie moderne, dont la participation citoyenne à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques publiques locales. C'est ainsi que le citoyen est appelé à s'impliquer activement dans la vie de sa Commune afin d'être à la base des initiatives locales du développement durable. Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît alors comme un outil essentiel à cette fin.

C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP), instrument mis en place par le Gouvernement du Cameroun pour promouvoir une meilleure participation des communautés et des citoyens à l'action des collectivités territoriales décentralisées (CTD), en collaboration avec les Communes et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ou « *Citizen Report Card* » dit Projet ScoreCard.

Le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers les organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés ; de contrôler l'action publique ou

permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leur action. Après une phase pilote dans 10 Communes, ce projet est mis à l'échelle dans 160 autres Communes dans l'ensemble du territoire national en 2017 et les résultats obtenus ont permis à ce qu'une deuxième phase puisse voir le jour, étant donné la pertinence de l'enquête. À cet effet, l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée Innovations et Stratégies pour le Développement (**INSTRAD),** a été retenue pour conduire ce processus dans la Commune de MADINGRING.

La mission de l'INSTRAD a consisté à mettre en place les équipes opérationnelles en collaboration avec la Commune concernée chaque fois que cela a été possible. C'est ainsi que deux (05) enquêteurs et un Superviseur communal ont été retenus après un processus de formation et de sélection pour mener à bien cette mission. Sous la coordination scientifique de l'INS, la collecte des données à travers l'ensemble du territoire communal s'est faite du 05 au 08 juin 2022, auprès d'un échantillon de 320 ménages tirés par les experts de l'INS.

Le présent rapport restitue les résultats de cette collecte des données auprès des ménages de la Commune de MADINGRING. Il se décline en quatre (04) chapitres. Le chapitre I traite de la synthèse méthodologique de l'enquête, le chapitre II, nous présente les éléments relatifs à l'offre publique et au contrôle citoyen dans la commune de MADINGRING, le chapitre III expose les principaux résultats issus de l'analyse des données de terrain, ainsi que les améliorations suggérées suivies des principales recommandations et chapitre IV enfin, nous proposons une esquisse de plan d'action pour la mise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de MADINGRING.

Ce document s'articule autour de huit (08) parties :

1. Le Préface
2. Le Résumé exécutif
3. L'introduction générale
4. Offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de MADINGRING
5. Principaux constats relevés dans les secteurs cibles
6. Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique
7. Conclusion et principales recommandations
8. Annexes

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des vingt grappes (20) /quartiers/villages de la commune de Madingring. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Madingring. Cette enquête s'appuie sur 20 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée

pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii)Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h, M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h.

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

On note que t_{hij} = 1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h est donnée par :

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin

d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de

sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 05 au 08 Juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Madingring

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nombre ménages enquêtés	Nombre ménages vides	Nombre de Refus	Nombre ménages absents	Observations
01	**1991**	Madingring 1	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
02	**1992**	Madingring 2	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
03	**1993**	Madingring 3	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
04	**1994**	Madingring 4	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
05	**1995**	Djibao	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
06	**1996**	Windé	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
07	**1997**	Djamdjé	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
08	**1998**	Gor	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
09	**1999**	Gor 2	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
10	**2000**	Gandayé	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
11	**2001**	Wahoula	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
12	**2002**	Bongo	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
13	**2003**	Djemadjou 2	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
14	**2004**	Kagnakdjé 1/2	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
15	**2005**	Djamboutou	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
16	**2006**	Djeng 2	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
17	**2007**	Koudjourou	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
18	**2008**	Sorombéo	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
19	**2009**	Laodjougoyé	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
20	**2010**	Massy	**16**	**0**	**0**	**0**	**RAS**
Total	**20**	**20**	**320**	**0**	**0**	**0**	

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de

tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition d'Innovation et Stratégie pour le Développement **(INSTRAD),** ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MADINGRING.

II.1 Présentation de la commune

Carte 1.1 : Commune de Madingring : localisation des villages et ressources.

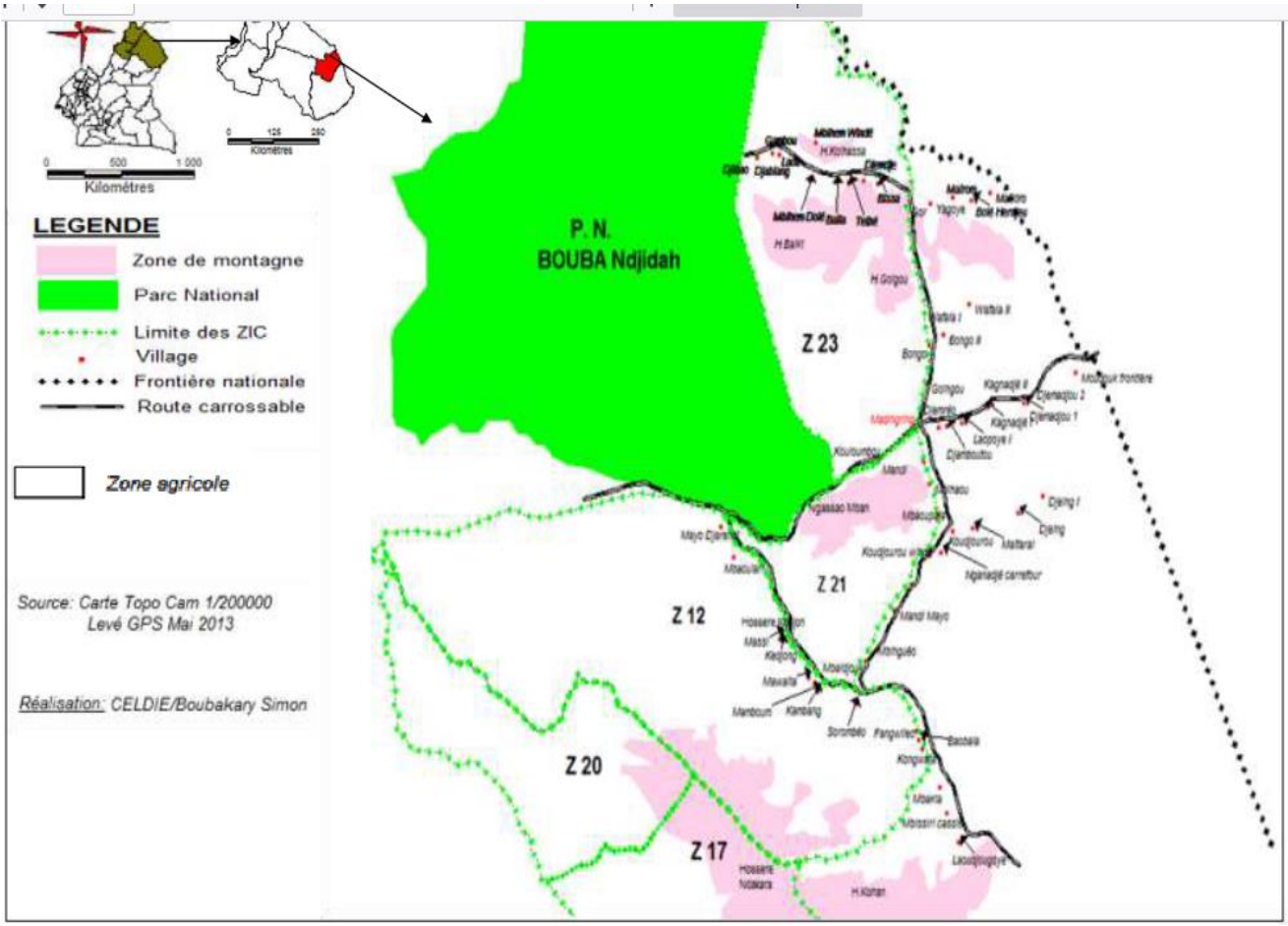

Source : PCD de la Commune de Madingring 2013

La Commune de Madingring créée par décret présidentiel N°95/032 du 22 avril 1995, couvre une superficie d'environ 3 490 km^2. Elle est située à environ 305 km de la ville de Garoua, chef-lieu de la région du Nord et à 105 km du chef-lieu de département du Mayo-Rey (Tcholliré). Elle est limitée au Nord par la Commune de Rey-Bouba, à l'Ouest par la Commune de Tcholliré, à l'Est par la République du Tchad et au Sud par la Commune de Touboro. Elle compte 63 villages dont Madingring, chef-lieu de l'Arrondissement compte six quartiers dans l'espace urbaine.

II.1.2 Situation démographique

La population est estimée à 66 811 habitants dont 32 497 hommes et 34 314 femmes, avec une densité de 19,14 habitants au km^2, selon les données de 2013, avec un taux d'accroissement naturel annuel de 2,29% environ**.**

De nos jours la population actuelle de la commune peut être estimée à près de 71 716 âmes. La commune est constituée d'ethnies diverses qu'on peut regrouper en autochtones (69,35%) et migrants ou halogènes (30,65%). Leur répartition est variable. Parmi les autochtones, on note : les lamés (31,27%), les Mboum (23,28%), les fulbés (7,34%), les Dii/Dourou (2,44%). Les populations halogènes ou migrants sont constituées des Ngambaye (13,23%), Laka (8,32%), Sarah (2,4%) et Toupouri (2,2%). Les autres ethnies sont : Haoussa, Moundang, arabes choas, Guidar.

La population de la commune de Madingring est essentiellement jeune. Les jeunes de moins de 18 ans représentent un peu plus de la moitié de la population, soit 51,43% de la population totale.

II.1.3 Situation géographique

La commune de Madingring est située dans le département de Mayo-Rey région du Nord. Le climat est de type tropical soudano guinéen, caractérisé par une alternance de deux saisons très contrastées. Une saison de pluie qui dure sept (07) mois (Mi-Avril à Mi-Octobre), et une saison sèche qui dure cinq (05) mois (Mi-Octobre à Mi- Avril). La quantité d'eau recueillie varie selon les années. Les données collectées au niveau des fiches de collecte de la station de la SODECOTON, montrent que la moyenne annuelle des précipitations est de 1326mm pour 76 jours. **Donfack** et **al** (2001) estiment que la température moyenne annuelle varie de 28°C à 35°C, tandis que l'humidité relative varie de 80% au mois d'Août à 27% au mois de février La petite saison des pluies de mi-mars à Juin.

Selon, **Aubreville**, (2001) Madingring est constitué par une pénéplaine parsemée de vallées et quelques petites collines dont les plus importants sont : hosséré Vaïmbou qui culmine à 610 m et Hosséré Doni à 502 m. Les monts Kouloumbou et Goingou ne sont pas les moins élevés.

La Commune de Madingring repose sur un sol dont le socle cristallin est le granite. En surface le climat lui confère une caractéristique d'un sol tropical ferrugineux lessivé. Cette caractéristique est très prononcée dans les versants, tandis que les bas-fonds ou les zones de dépression font prévaloir les sols dits hydro morphes (**Martin et Segalen** ,1966). **ASSAG** et **al** (2001) révèlent que ces sols sont marqués par une forte activité microbienne et principalement les vers de terres.

Les mayo Liddi et Djarendi constituent l'essentiel des principaux cours d'eau dans la Commune. Toutefois d'autres mayo, aux fonctions et usages divers, ne manquent pas de desservir les populations riveraines en produits.

La végétation est de la Savane arbustive, caractérisée par des formations dites assez couvertes ou naturelles et celles ouvertes. Les formations naturelles régressent de plus en plus sous l'action de l'homme pour l'exercice de ces activités économiques et notamment l'agriculture ou l'élevage. La

flore est riche et diversifiée et le tapis herbacé est composé des Herparrherria spp, des Andropogons spp, Vetiveria nigrivana, Echinochla pyramidalis, Pennisetum purpererum, Pennisetum unisetum, Schizachirum sanguineum. La faune est riche et très diversifiée. Elle se distingue en particulier dans la zone de chasse 12, 21 et 23 et au Parc National de Bouba Ndjidda

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

La société est organisée sous le modèle de la chefferie traditionnelle. La chefferie traditionnelle est représentée par le Lamidat de Rey Bouba. A la tête duquel se trouve le Lamido qui est basé à Rey avec ses notables constituant la Faada (Sarki saanou, Sarki Faada, Bounou…), le Dogari qui est à la tête d'un groupe de village et le Djaouro qui est à la tête d'un village. Les Dogari se retrouvent dans les grands villages stratégiques pour le Lamidat tels que Rey, Madingring, Sorombéo, Gor, Gambou, Djémadjou, Djeing, etc.

S'appesantir sur l'histoire de la Commune de Madingring, revient à s'inscrire dans la gestion des courants migratoires qu'occupent les populations de l'espace communal. Il faut signaler que les ethnies de Madingring, pour l'essentiel sont venues s'installer à la suite de plusieurs conflits. A titre d'exemple, les Laka venus de Bongo au Tchad vers les années 1911, vont occuper l'espace urbain, de même pour les lamés. Mais leur attitude subversive à l'égard de l'autorité du Lamidat de Rey Bouba, va provoquer les mouvements des populations vers leurs territoires d'origine. Vers les années 1952, l'abondance d'une faune sauvage engage le gouvernement vers la protection des espèces fauniques par la création du Parc National de Bouba Ndjidda. Les dégâts sur les cultures sont importants et les populations déplorent l'inaction du gouvernement face à ces invasions qui provoquent très fréquemment des situations de famine dans les villages. D'autres déplacements vont s'observer, tant à la suite des pressions des autorités traditionnelles du Mayo Rey que de l'instabilité sociopolitique dans les pays voisins. La volonté de la SODECOTON à introduire la culture de Coton vers les années 1970 va d'avantage plaider en faveur de la fixation des habitants dans les villages identifiés malgré les dégâts des animaux et pachydermes en particulier sur leur culture. C'est pourquoi, le dernier braconnage par les chasseurs venus du soudan (2012) qui a ravagé près de 250 pachydermes n'a pas laissé les populations indifférentes. Aujourd'hui les principales ethnies vivent en harmonie.

a- L'agriculture

L'agriculture constitue l'activité principale des populations de la Commune de Madingring. On dénombre environ 23 483 actifs agricoles représentant 75 % de la population active. Les spéculations qui sont produites sont importantes.on peut citer entre autre : Maïs (Zea mays),Sorgho

(Sorghum dura) ,Sorgho (Sorghum bicolor), Arachide (Arachis hypogea) Merédjé, kampala ,Coton (gossypium spp), Riz paddy (Oriza sativa), Niébé, Macabo, Voandzou (pois de terre), Sésame, Soja Houla 1, Houla 2 ,Patate , Manioc, Taro, Oignon (Allium cepa) Violet de galmi, 12 Autres cultures (fruitiers, citrus, etc...)

b- Le commerce

Les échanges s'effectuent dans les huit marchés que compte la Commune. Bien qu'ils existent des échoppes et des contribuables dans tous les villages de la Commune, certains échappent aux agents de la fiscalité locale ou se font dupés au profit de leurs propres fonds par l'émission des tickets parallèles. Les grands marchés sont ceux de : Madingring, Sorombéo, Gor. D'autres par contre connaissent une fréquentation peu régulière notamment : Gambou, Djémadjou 1 ; Djeing 2, Nganadjé Carrefour. Les produits échangés sont de divers ordres. En marge de ceux produits localement, on y rencontre ceux provenant d'ailleurs ou produits manufacturés.

c- Les marchés

Les grands marchés sont ceux de : Madingring, Sorombéo, Gor. D'autres par contre connaissent une fréquentation peu régulière notamment : Gambou, Djémadjou 1 ; Djeing 2, Nganadjé Carrefour. Les produits échangés sont de divers ordres. En marge de ceux produits localement, on y rencontre ceux provenant d'ailleurs ou produits manufacturés.

d- Petits emplois temporaire

L'artisanat est très développé dans la Commune, principalement ceux de la forge et de la poterie. Ces métiers mettent à disposition du marché de l'outillage agricole et des jarres. A l'observation, on note également une forte activité de tissage des murailles en tiges de Penissetum pour la sécurisation des habitats. Tous les artisans à l'instar de ceux précités et les fabricants de mortiers, pilons,etc… fréquentent les marchés hebdomadaires de la Commune. Les échanges s'effectuent dans les huit marchés que compte la Commune. Bien qu'ils existent des échoppes et des contribuables dans tous les villages de la Commune, certains échappent aux agents de la fiscalité locale ou se font dupés au profit de

e- L'élevage et pêche

L'Elevage est de type extensif. Les principales espèces rencontrées dans la Commune sont : Types d'espèces Bovins Ovins Caprins Asins Equins Volailles Pintades canards félins canins.

En général l'élevage dans la localité souffre d'un déficit d'encadrement, malgré l'appui multiforme (Seulement les bovins) offert par les agents du secteur de la SODECOTON et ceux affectés par l'Etat. Par ailleurs, les zones de pâturage régressent au profit de l'agriculture et les conflits

agropastoraux sont nombreux. Les conflits qui opposent les guides chasses et les éleveurs se manifestent de plus en plus dans les ZIC. Par ailleurs les populations, à proximité des frontières tchadiennes, révèlent une insécurité de leur bétail à l'approche de la période de fin de transhumance.

Les mayo Liddi, Djarendi, bagaou, Laoudjara et bien d'autres s'offrent à la pêche en saison pluvieuse. Les techniques utilisées sont contraires à la réglementation en vigueur et parfois les pêcheurs utilisent les pesticides. Les espèces collectées sont : les carpes, tilapia, les silures et capitaines. Leurs propres fonds par l'émission des tickets parallèles.

f- L'accès à l'emploi

La politique gouvernementale à travers plusieurs initiatives dont : emploi jeune, différentes formations organisées pour une finalité d'insertion professionnelle sont destinées à résoudre la contrainte liée à la difficulté liée à l'accès à l''emploi.

La Commune de Madingringb est confronté à cette difficulté. Cette institution accorde aux jeunes une priorité dans sa politique d'intervention. Ces derniers sont résolus à prendre en main leur destin en s'auto employant d'une part à travers une activité agricole qu'ils mènent eux-mêmes ou en se mobilisant comme ouvrier agricole d'autre part.

Grâce au projet ESA, les pépiniéristes ont été formés dans l'optique de reboiser les surfaces. On en dénombre à Djémadjou, Nganadjé Carrefour, Sorombéo, etc. Les espèces développées dans ces jardins sont : les eucalyptus, les neems, l'acacia, le cassea seaméa, les fruitiers (manguiers, goyaviers, citronniers). Les formations se sont arrêtées depuis la fin de ce projet. Mais il faut relever que les techniques de multiplication végétatives ont été diffusées à l'instar du greffage auprès de onze pépiniéristes dans les localités de : Djémadjou 2 (1), Gor (4), Madingring (2), Gambou (1), Nganadjé Carrefour(1), Sorombéo (2), Bissa (1).

II.2. Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Dans le processus de décentralisation en cours au Cameroun, Il est prévu un transfert de compétences et de ressources afin de permettre aux collectivités territoriales décentraliser de jouer efficacement leur rôle en matière de développement qui leur est assigné. Pour ce faire dans les secteurs notamment éducation, la santé et l'accès à l'eau potable, les décrets fixant les modalités de transferts de compétences sont en cours depuis 2010. Les communes du Cameroun ont déjà acquis plusieurs années d'expérience dans la gestion des compétences transférées. Il s'agit de :

- Le décret N°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de santé publique ;

- Le décret N°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'éducation de base ;

- Le décret N°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat ;

Les implications du transfert des compétences et des ressources aux communes

Le transfert des compétences et des ressources aux communes impose aussi bien à l'Etat qu'aux communes des contraintes parmi lesquelles :

A- Pour l'Etat

- L'obligation de transférer à la commune les moyens nécessaires pour l'exercice optimal des compétences (financiers, humains, biens meubles et immeubles) ;
- l'obligation d'encadrer l'exercice des compétences transférées, en spécifiant toutes les sujétions techniques au moyen de cahiers des charges ;
- l'obligation d'accompagner au plan administratif et technique la commune dans l'exercice de la compétence ;
- l'obligation d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation régulière de l'exercice des compétences transférées.

B- Pour la commune

- L'obligation pour la commune d'exercer la compétence, car il ne s'agit pas d'une faculté ;
- l'obligation d'utiliser les ressources transférées par l'Etat pour les compétences correspondantes ;
- l'obligation de faire remonter les informations sur la mise en œuvre des compétences transférées à travers les rapports périodiques ;
- l'obligation d'impliquer les populations dans les phases d'élaboration des documents de planification, de programmation, de suivi de la réalisation des projets, dans le cadre de la participation citoyenne.

De ce point de vue, les Communes sont dorénavant chargée d'assurer une offre publique de services liées à ses prérogatives mais aussi de celles pour lesquelles les compétences lui sont transférées. Elles restent fortement engagées en ce qui concerne l'offre de service liée à l'accès à

l'eau potable, la santé, l'éducation et aussi bien d'autres (notamment l'état civil, et d'autres services communaux)

II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

L'offre des services dans les quatre secteurs concerne l'approvisionnement en eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux. Ainsi, les données relatives aux infrastructures liées à l'approvisionnement en eau potable, à l'accès aux soins de santé à l'éducation et aux services communaux ont été fournis par les sectoriels et les cadres de la Commune. Dans ce domaine, un questionnaire a été transmis aux différents responsables. En présence du superviseur de l'OSC de INSTRAD, ces données ont été renseignées.

II.3.1. Secteur de l'approvisionnement en eau.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, les observations portent sur les types de points d'eau. Il a été comptabilisé le nombre de point d'eau selon les différents types et forcements faire une différenciation entre ceux qui sont fonctionnels de ceux qui sont défectueux. Les aspects liés à la gestion des points d'eau intéressent également cette enquête. Ainsi une statistique des points d'eau disposant des comités de gestion et ceux disposant un mécanisme d'entretien a été obtenu.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Source Commune	Source MINEE	Source Commune	Source MINEE	Source Commune	Source MINEE	Source Commune	Source MINEE
Puits avec pompe à motricité humaine	17	00	8	00	8	00	8	00
Puits avec pompe électrique	00	00	00	00	00	00	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	210	116	188	107	210	107	188	107
Forage avec pompe électrique	01	01	01	01	01	01	01	01
Borne-fontaine	00	10	00	10	00	10	00	10
Source	00	00	00	00	00	00	00	00
Réseau d'adduction d'eau communal	0O	01	00	01	00	00	00	00
Total	**228**	**128**	**197**	**119**	**228**	**118**	**197**	**118**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Le système d'approvisionnement en eau dans la commune de Madingring est composé de plusieurs types de points d'eau. Les forages avec pompes à motricité humain sont les ouvrages hydrauliques les plus répandus dans la commune selon les données de la délégation départementale de MINEE et celles de la commune. Lors de la collecte de données auprès de l'exécutif communal, 228 points d'eau ont été répertoriés contre 128 le nombre déclaré par le DDMINEE et répartissent ainsi qu'il suit : 17 puits avec pompe à motricité humaine, 210 forages avec pompe à motricité humaine et 01 forage avec pompe électrique contre 116 forages avec pompe à motricité humaine, 01 forage avec pompe électrique, 10 bornes fontaines et 01 réseau d'adduction d'eau communale selon la déclaration de DDMINEE desservent la communauté de Madingring pour l'approvisionnement en eau potable. Il se compte 197 points d'eau fonctionnels d'après l'exécutif communal avec 228 disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion par contre, le DDMINEE déclare plutôt 119 points d'eau fonctionnels dont 118 disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion.

Il semblerait que d'après la déclaration du responsable communal en charge de service hydraulique, certains points d'eau n'existent pas dans la commune à l'instar des puits avec pompe électrique, des Bornes fontaines et le réseau d'adduction d'eau communal.

Le plaidoyer est dans ce sens pour que le maire et ses partenaires se penchent à améliorer l'approvisionnement en eau potable en augmentant ces points d'eau.

II.3.2 Secteur santé

Selon l'arrêté N° 2039/MINSANTE DU 25 MAI 2021 fixant la carte sanitaire du Cameroun pour la période 2021-2025, en son article 3.-(1) stipule que la distance minimale pour les FOSA publiques de même catégorie est de (05) kilomètres. Le même arrêté dans son article 9.-(1 et 2) fixe la taille de la population à desservir au niveau de l'Air de Santé. Cette taille est de 5 000 à 10 000 habitants en zone rural et 10 000 à 30 000 habitants en zone rurale.

La politique de santé au Cameroun prend en compte un découpage spatial qui n'est pas nettement celui de l'administration territorial. L'entité de base ici reste le district de santé. Un district de santé est administré par un chef de district de santé qui pourrait se définir à l'échelle infra-départemental. Avec la décentralisation, les prérogatives des Institutions communales s'est vue renforcées par la gestion des FOSA notamment des CSI.

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formations sanitaires fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	12	12	12	OUI	N	OUI	N	N	N
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	OUI	N	OUI	N	N	N
Hôpital de district	00	00	00	NON	N	N	N	N	N
Hôpital régional	00	00	00	NON	N	N	N	N	N
Hôpital de référence	00	00	00	NON	N	N	N	N	N
Formation sanitaire privée	1	1	1	NON	N	N	N	N	N
Autres (à préciser)_	00	00	00	NON	N	N	N	N	N
Total	**14**	**14**	**14**						

Source : Enquête CCAP2, Madingring 2022

Le district de santé de Tcholliré couvre 99 villages/ quartiers dans la commune de Madingring pour une population de 97609 habitants déclare le chef de District. L'espace Communal de Madingring compte 14 formations sanitaires fonctionnelles. Ils se répartissent en 12 CS/CSI, 01 centre de médical d'arrondissement et 01 formation sanitaire privée. Les COSA et COGES dans le domaine de la santé concernent les formations sanitaires publiques. Dans ce domaine toutes les formations sanitaires disposent des COSA et COGES. La Commune intervient en appui financier au niveau des Centres de santés / Centres de santés intégrées et au Centre Médical d'Arrondissement dans l'entretien et la gestion de ces formations sanitaires. La Commune libère des moyens pour l'équipement des lits dans les CS/CSI, la construction des cases de santé et la prise en charge du personnel de santé. Malgré tous ces efforts consentis le besoin reste important car 11 villages/ quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises dans la commune de Madingring déclare le chef de district de Tcholliré.

II.3.3 Secteur de l'éducation.

L'offre en éducation de base au niveau de la commune de Madingring est fournie par les établissements dits : Public, privé laïc, confessionnel et des parents. L'enquête s'est déroulée dans un arrondissement, raison pour laquelle la collecte des données s'est faite exclusivement auprès de l'inspection d'Arrondissement de l'Education de Base. Mais les données collectées auprès de la Délégation départementale des enseignements secondaires ont permis de compléter le nombre des établissements que dispose la commune de Madingring en général pour les trois cycles à savoir : le cycle maternel, primaire et secondaire. Ainsi, les observations portent sur le nombre d'établissements prévus par la carte scolaire comparativement à celui des établissements scolaires qui existent réellement sur le terrain. Ainsi, il ressort clairement la répartition entre les établissements fonctionnels et ceux non fonctionnels. Des détails liés aux nombres d'enseignants opérationnels, aux nombres de salles de classes en matériaux définitifs et aux APEE fonctionnelles ont été répertoriés

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation.

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	64	06	00	01	06
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	01	01	00	00	01
	Ecole de parents	06	06	00	00	06
Primaire	Public	67	60	00	45	60
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	03	03	00	01	01
	Ecole de parents	04	04	00	00	04
Secondaire 1er cycle	Public	05	05	00	05	05
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	00	00	00	00	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Secondaire 2ème cycle	Public	02	02	00	02	02
	Privé laïc	//	//	//	//	//
	Privé confessionnel	//	//	//	//	//
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Total		**152**	**87**	**00**	**54**	**85**

Source : Enquête CCAP2, Madingring 2022

Sselon les prévisions de la carte scolaire, la commune de Madingring devrait être couverte par 150 établissements scolaires tous cycles confondus. Cette prévision est repartit ainsi qu'il suit : 71 pour le cycle maternel dont 64 publics, 01 privé confessionnel et 06 écoles des parents ; 74 pour le cycle primaire dont 67 publics, 03 privés confessionnels et 04 écoles des parents ; 05 pour le cycle secondaire. Sur le terrain il existe 87 établissements fonctionnent largement au-dessous de ceux prévus par la carte scolaire. La contribution des établissements des parents et des établissements privés greffent les prévisions de la carte scolaire.

Sur 87 établissements scolaires existant tous cycles confondus, 54 disposent de salles de classes en matériaux définitifs et 85 ont en leur sein des APEE fonctionnelles.

II.3.4 Secteur des services communaux

Au sein de la commune une enquête a été introduite afin de faire le point sur la nature des services communaux. Ainsi une liste des services usuels a été déroulée. Il s'agit de quantifier les services qui sont généralement rendus mais aussi de préciser pour chacun le délai en jours pour l'obtention de ceux-ci.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	Deux semaines (14 jours)
Délivrance des documents d'urbanisme	Non	//
Aménagement des voiries	Oui	Une fois par semaine
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	Une semaine (07 jours)
Légalisation des documents	Oui	Une semaine (07 jours)
Authentification des documents	Oui	Une semaine (07 jours)
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser): construction des cases de santé, équipement des CSI en lits, prise en charge du personnel soignants et enseignants communaux etc…	Oui	

Source : Enquête CCAP2, Madingring 2022

Suite à cette enquête, il paraît clairement que presque tous les services listés sont rendus par la commune. Seuls quelques-uns seulement qui ne sont pas rendus. Il s'agit : de la délivrance des documents d'urbanisme et le transport public. Ici, les délais d'obtention de ces services sont relativement brefs. Ils s'obtiennent à moins de deux semaines à l'exception de l'état civil où il est de 14 jours.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Les services de l'eau, de la santé, de l'éducation et de la commune sont les secteurs qui ont fait l'objet de notre enquête ; dans le chapitre qui va suivre il est surtout question de ressasser les constats généraux sur la base de l'analyse des tableaux ici à disposition.

III.1 Description de la population enquêtée

L'enquête a été réalisée auprès de 320 ménages tirés au hasard dans toute la Commune de Madingring dont la population a été estimée à 66 811 habitants dont 32 497 hommes et 34 314 femmes selon les données du PCD de 2013. Dans le cadre de cette enquête, les unités d'observation pour apprécier les actions communales dans les secteurs cibles, sont les ménages. On entend par ménage, une personne ou un ensemble de personnes apparentées ou non, vivant sous un même toit (maison, concession, etc.) et prenant généralement leur repas ensemble, mettant tout ou une partie de leur revenu en commun pour faire face à leurs besoins, et reconnaissent l'autorité d'une seule personne parmi elles appelée chef de ménage. Selon les instructions pour les interviews, la personne enquêtée devrait être le chef de ménages. Cependant en l'absence de ce dernier, les questionnaires ont été administrés aux représentants adultes à savoir (sa) conjoint(e) ou autre personne ayant le lien de parenté avec le chef de ménage et pouvant être en mesure de fournir tous les détails sur le ménage. Au total, 320 ménages ont été effectivement enquêtés soit un taux de couverture de 100%. La caractérisation sociodémographique des personnes enquêtées est fondée sur des variables lieu de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage, le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge des répondants.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
		Chef de Ménage	**Conjoint (e) du Chef de Ménage**	**Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)**	**Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)**	**Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)**	**Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)**	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	76,10	10,40	3,00	0,00	10,40	0,00	100
	Rurale	80,30	8,10	3,50	1,20	6,60	0,40	100
	Total	**79,40**	**8,60**	**3,40**	**0,90**	**7,40**	**0,30**	**100**

Source : Enquête CCAP2, Madingring 2022

Tout d'abord le caractère de statut de chef de ménage est nettement confirmé qu'en milieu urbain que rural. Car, au regard des résultats du Tableau 3.1 ; 76,10% des répondants en zone urbaine sont chefs de ménage ceci pourrait s'expliquer par le fait que les enquêteurs ont choisis soit le matin soit dans la soirée pour faire les interviews. Il pourrait que à ce moment la majorité des chefs de ménages n'était pas occupés. Par contre, en zone rurale, ce taux représente 80,30% des répondants chef de ménage cela s'expliquerait du fait que les activités des travaux champêtres sont proches des lieux d'habitations des ménages. Cette proximité pourrait justifier la rencontre des agents enquêteurs avec les chefs de ménages.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	4,40	0,90	1,50	0,00	2,30	1,50	3,00	1,20	1,50
	[20 - 35[	40,00	39,10	39,20	31,80	40,90	37,90	37,30	39,40	39,00
	[35 - 50[	24,40	36,30	34,20	54,50	36,40	42,40	34,30	36,30	35,90
	Plus de 50 ans	31,10	23,70	25,00	13,60	20,50	18,20	25,40	23,20	23,60
	Total	**100**	**100,**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Quand on analyse la dimension milieu de résidence, sexe et par groupe d'âge des répondants, la majorité des ménages sont des jeunes âgés de 20 à 35 ans aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. On remarque que les répondant âgés de moins de 20 ans selon leur sexe et leur milieu de résidence sont les moins nombreux ce qui supposerait qu'il y a moins des phénomènes des mariages précoces dans la commune de Madingring. Ceci justifierait que l'effort consentis par l'Exécutif communal avec ses partenaires institutionnels et non institutionnels sur la sensibilisation par rapport aux mariages précoces aurait porte fruits. En conclusion, d'après le PCD 2013 la population de la commune de Madingring est essentiellement jeune dont l'âge se situe entre 20 et 35 ans. Cette tranche d'âge de la population est celle qui aurait besoin d'être encadrer, éduquée et employée.

III.2 Approvisionnement en eau potable

La loi N°98/005 du 14 avril portant régime de l'eau au Cameroun a introduit un nouveau cadre règlementaire faisant de l'eau un bien du patrimoine national dont l'Etat assure la protection et la gestion.

Adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015, l'agenda mondial 2030 sur le développement durable met un accès particulier sur l'accès à l'eau en son objectif 6 (Objectif de Développement Durable (ODD) N° 6), qui voudrait garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assure une gestion durable des ressources en eau. Ce pourquoi, dans le cadre du décret N° 2010/0239/PM du 26 février 2010 transférant aux communes les compétences pour la réalisation et la gestion des puits et forages dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat

précise que la commune assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion des puits et des forages. La cible première étant d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau à un coût abordable.

L'eau de boisson est déterminante dans l'état sanitaire de la population. La consommation de l'eau non potable est à l'origine de plusieurs maladies hydriques : diarrhée, maladie de la peau, bilharziose, etc. L'accès à l'eau potable est une des conditions premières pour une bonne hygiène dans les ménages. L'eau utilisée dans les ménages provient de plusieurs sources qui ne sont pas toutes des sources d'eau potable.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune.

La disponibilité en eau en qualité et en quantité pour la population est une condition très préoccupante dans la commune de Madingring. Pour leur besoin en eau, les ménages ont recours selon les conditions plus ou moins favorables à plusieurs sources d''eau. Le niveau d'accès à l'eau saine est très faible dans toute la zone de l'étude. Il existe plusieurs sources d'approvisionnement en eau dans la Commune de Madingring. L'approvisionnement en eau potable pour la majorité des ménages de la strate urbaine et de la strate rurale se fait à partir des puits et forages équipés de pompes à motricité humaine, les puits à ciel ouverts, les puits protégés, les sources/rivières et les adductions en eau potable.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence.

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Urbaine	0,00	0,00	55,20	79,10	0,00	0,00	13,40	0,00	0,00	0,00	7,50	0,00
	Rurale	5,40	0,00	39,00	65,60	1,50	4,20	29,30	3,10	2,70	0,00	12,70	0,00
	Total	**4,30**	**0,00**	**42,30**	**68,40**	**1,20**	**3,40**	**26,10**	**2,50**	**2,10**	**0,00**	**11,70**	**0,00**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les résultats du tableau 3.3 montrent que neuf types de points d'eau sont fréquemment disponibles dans la commune selon les strates de résidence et la déclaration des ménages. En zone urbain, environ un ménage sur deux déclare que les puits à ciel ouvert sont disponibles

contre 39% en zone rurale. Cette proportion pourrait s'expliquer par le fait que certains ménages possèdent dans leur concession des puits à ciel ouvert pour pallier aux difficultés d'accès à l'eau potable. Par ailleurs, 68,40% dans l'ensemble des deux milieux déclare l'existence des forages avec pompe à motricité humaine. Cette perception confirmerait les données collectées auprès des sectoriels.

Au regard des taux observés concernant la disponibilité des points d'eau publics, il est normale de s'intéresser à leur utilisation.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique
Strate de résidence	Urbaine	73,10
	Rurale	93,80
	Total	**89,60**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Une source d'eau est publique lorsqu'elle n'appartient pas au patrimoine du ménage. Ainsi, du point de vu de l'utilisation, de la principale source publique d'approvisionnement en eau, on constate que les données des sectoriels ont été confirmées sur l'utilisation d'une source d'eau publique. Car la quasi-totalité des ménages de la commune de Madingring recourt à une source d'eau publique d'où le neuf dixième des ménages.

Figure 3.1 : Principale source d'approvisionnement en eau

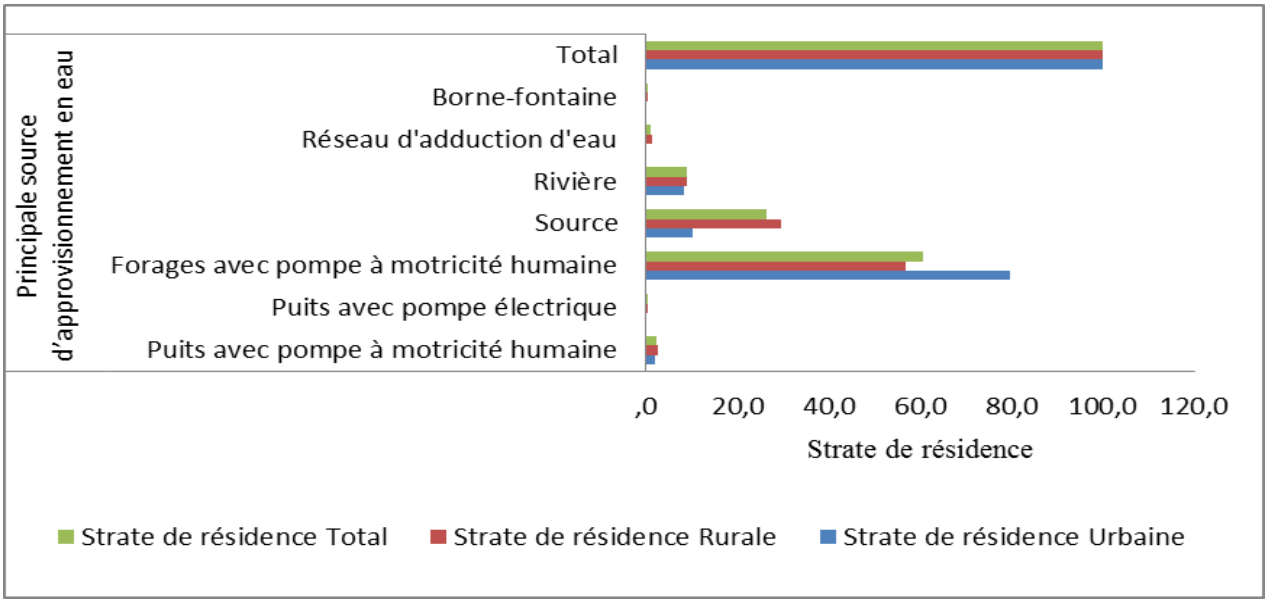

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

On constate que la majorité des ménages utilisent une source d'eau publique à l'instar des forages à motricité humaine qu'en milieu urbain que rural représentant un taux global de 60,60%. En effet, malgré les efforts consentis par la Commune, en matière d'approvisionnement en eau publique, certains ménages font recourt aux sources et aux rivières. Ces recours aux rivières et aux sources pourraient s'expliquer par la facilité d'accès qu'elles offrent dans les réalisations de certaines tâches ménagères (lessive, vaisselle etc.). Cette utilisation pourrait exposer les ménages aux maladies hydriques telles : le choléra, la bilharziose, la cécité des rivières etc. dès lors, il serait important de recourir à des sensibilisations sur les risques encourus. En effet, malgré les efforts de la commune en matière d'approvisionnement en eau potable, certains ménages éprouveraient encore le besoin de disposer d'une source d'eau publique potable.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune.

Le droit à l'eau est un droit fondamental à tout être humain. La commune de Madingring, œuvrant pour le bien-être de la population a pris l'engagement de doter sa population en eau de boisson. La collecte des données sur le terrain du SCORECARD cherche à faire ressortir l'accessibilité des ménages de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée et la fréquence de disponibilité de cette principale source d'approvisionnement. Le tableau 3.5 et le tableau3.6 présentent respectivement la répartition en pourcentage de l'utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée et la fréquence de disponibilité de cette principale source d'approvisionnement.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.

		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée
Strate de résidence	Urbaine	64,20	61,20
	Rurale	76,40	75,70
	Total	**73,90**	**72,70**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Dans la commune de Madingring, 73,90% des ménages de l'ensemble des deux milieux déclarent que l'eau de leur principale source d'approvisionnement est disponible toute l'année. Ceci pourrait s'expliquer par une bonne organisation du COGES autour des ouvrages. Au regard du fort taux observé dans le tableau concernant l'accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée, on pourrait plutôt parler d'un accès règlementé dans certains points d'eau

tout au long de la journée par le COGES ou bien de l'absence du COGES. Cet accès prouverait que les ménages se ravitaille à chaque fois que le besoins d'eau se fait ressentir ceci exposerait les ouvrages d'eau (forages, puits etc.) à l'usure rapide. Pour pallier à ce problème, il serait souhaitable de redynamiser le COGES pour une meilleure gestion des points d'eau.

Figure 3.2 : Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée.

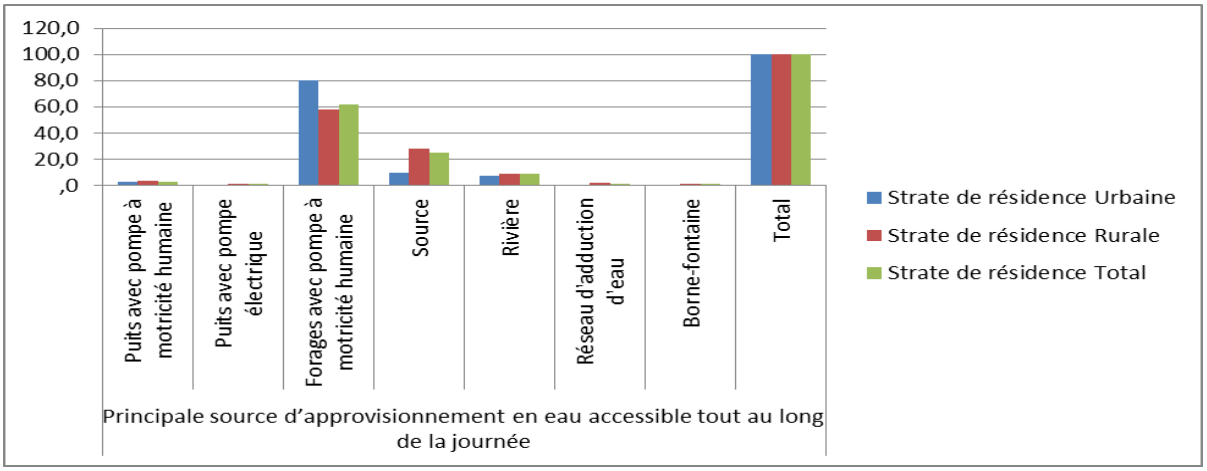

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Malgré le nombre de points d'eau existant dans la commune seul le forage avec pompe à motricité humaine est accessible tout au long de la journée déclarent 80,50% des ménages en zone urbain contre 57,70% en zone rurale. Ceci s'expliquerait par le fait qu'il aurait une faible règlementation qui conditionnerait leurs accès à tout moment de la journée. Le libre accès aux sources expliquerait le recours de 24,90% des ménages de la zone urbaine et que rurale à ce point d'eau malgré la disponibilité d'autres points d'eau. Ceci montre que la commune devrait redoubler d'effort en besoin d'accessibilité en eau. Dans ce cas il serait souhaitable de mettre en place une règlementation susceptible de redynamiser le COGES pour le bon fonctionnement des points d'eau.

Tableau3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
			Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Strate de résidence	Urbaine	12,50	37,50	37,50	25,00	100
	Rurale	19,10	34,00	57,40	8,50	100
	Total	**18,20**	**34,50**	**54,50**	**10,90**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Il ressort que, 18,20% en moyen des ménages déclarent que leur principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau. Cette disponibilité dépend de la fréquence d'utilisation dans les ménages. La plupart des ménages déclarent à 54,50% en moyen que la fréquence de disponibilité de leur principale source d'approvisionnement en eau est de deux fois dont 37,50% en milieu urbain contre 57,40% en milieu rural. Par contre, 34,50% en moyen des ménages déclarent avoir accès à l'eau une fois par jour. Toutes ces analyses pourraient montrer que le problème d'eau se pose avec acuité dans la commune de Madingring**.** Plusieurs raisons pourraient être évoquées pour expliquer l'inadéquation entre la couverture du besoin en eau et la fréquence de disponibilité de l'eau. Or un approvisionnement régulier en eau nécessite également l'entretien et la maintenance des points de desserte d'eau au niveau de la commune.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune.

La disponibilité des points d'eau doit être accompagnée d'une gestion rationnelle en entretien et en maintenance. Cette gestion doit regrouper en son sein des acteurs de remise en service des points d'eau, des acteurs d'entretien et de maintenance et en plus la contribution financière. Le tableau 3.7 présente la répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

		Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été en panne au cours des 6 derniers mois
Strate de résidence	Urbaine	38,80
	Rurale	34,60
	Total	**35,30**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Tout ouvrage d'eau quel que soit sa résistance finirait un jour par tomber en panne. Raison pour laquelle au cours de six dernier mois, 35,30% en moyen des ménages déclarent que leur point d'eau a été déjà tombé en panne dont 38,80% en milieu urbain contre 34,60% en milieu rural. Cette fréquence des pannes au cours des 6 derniers mois seraient causées par l'usage abusif des points d'eau par ceux-ci.

Le véritable défi serait donc de remettre en fonction dans un délai raisonnable.

Figure 3. 3 : Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne

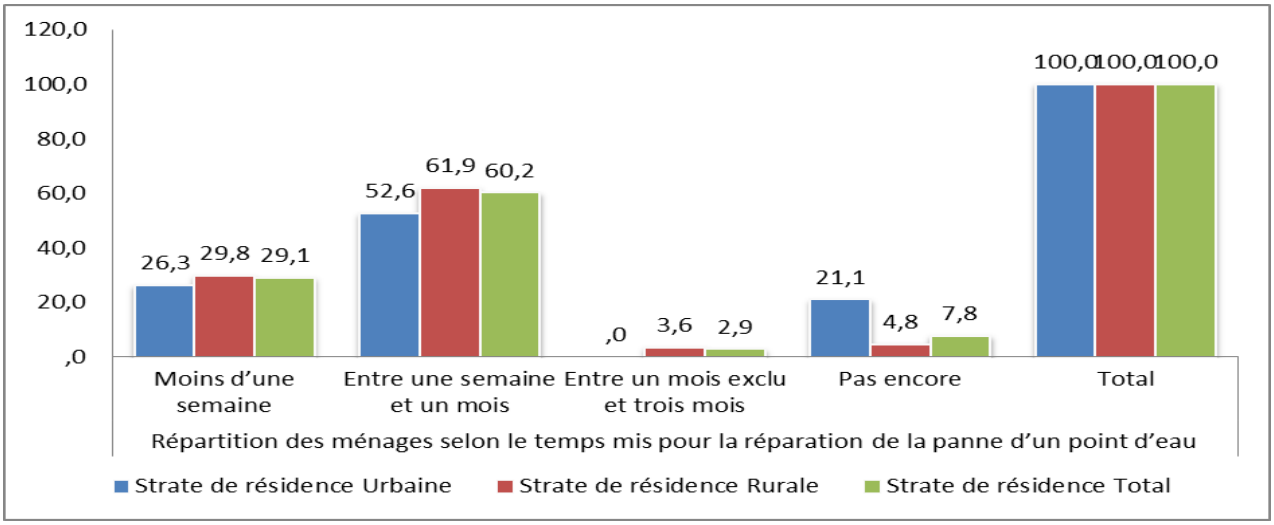

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les résultats du tableau 3.7 montrent que la plupart des ménages déclarent avoir été victime d'une panne dans leur source d'approvisionnement d'eau publique au cours des 6 derniers mois. Cette panne a été réparée entre une semaine et un mois selon la déclaration d'environ un sur deux des ménages urbains contre 61,90% ceux ruraux. Cette situation ferait en sorte que les points d'eau en bon état seront surexploités par les ménages. Ceci provoquerait une dégradation rapide des points d'eau encore fonctionnels. Par ailleurs, 29,10% en moyen les

ménages qui déclarent que les points d'eau ont été remis en service en moins d'une semaine. Ceci traduirait une bonne organisation des COGES et un accompagnement de service technique de la commune et ses partenaires.

Pour remédier à cette situation il serait urgent d'avoir au sein de la commune des acteurs bien formés de remise en service des points d'eau endommagés. Ce plaidoyer devrait s'étendre auprès de l'Etat et des organisations non gouvernementales pour prêter main forte aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Urbaine	10,20	0,00	0,00	16,30	22,40	0,00	0,00
	Rurale	8,60	0,40	0,40	17,30	16,90	0,00	0,40
	Total	**8,90**	**0,30**	**0,30**	**17,10**	**17,80**	**0,00**	**0,30**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

La remise en service d'un point d'eau est une activité qui nécessite l'implication d'un ou de plusieurs acteurs. Il ressort du tableau 3.8 que, 22,40% des ménages en milieu urbain déclarent que le chef de village/quartier serait l'acteur le plus impliqué dans la remise en service de la principale source d'approvisionnement en eau. Cette tendance s'observe également en milieu rural soit 16,90%. Cette perception trouverait son explication dans le sens que le chef du village/quartier est non seulement auxiliaire de l'administration mais est souvent impliqué dans la gestion du COGES. Raison pour laquelle les ménages auraient tendance à orienter leurs doléances vers celui-ci.

On remarquerait que ni l'Etat, ni l'élite n'interviendraient dans la remise en service du principal point d'eau en zone urbaine. Après l'intervention des acteurs de remise en service du principal point d'eau, il faut impliquer les intervenants dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	14,30	44,90	0,00	85,70	0,00
	Rurale	38,70	11,10	0,00	59,70	4,50
	Total	**34,60**	**16,80**	**0,00**	**64,00**	**3,80**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

La gestion des activités d'entretien et de maintenance des sources d'approvisionnement en eau peut s'effectuer par plusieurs acteurs. Mais on remarque que la communauté est plus impliquée à 87,70% dans les activités de maintenance et d'entretien du principal type de point d'eau en milieu urbain et 59,70% en milieu rural. Sa prouverait que les infrastructures hydrauliques seraient gérer au niveau communautaire impliquant la participation de tout le monde. Elle engendrerait une prompte réaction lorsqu'il s'agit des contributions financières en cas de panne des points d'eau, au respect des règles éditées par le COGES. Le fonctionnement des comités de gestion dans l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau est plus active en milieu rural soit 38,70% qu'en milieu urbain soit 14,30%. De plus ces différents acteurs sont plus impliqués dans la gestion d'entretien et la maintenance des points d'eau en milieu urbain par rapport au milieu rural. Une telle activité nécessite également une contribution financière des ménages pour le fonctionnement du COGES.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	**Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES**	**Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES**
Strate de résidence	Urbaine	10,20	23860	20,00
	Rurale	16,00	6869,2	48,70
	Total	**15,10**	**8800**	**45,50**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les acteurs en charge de la gestion, l'entretien et la maintenance des types de point d'eau sont généralement organisés en comité appelé comité de gestion ou COGES. Et la mise en œuvre

des activités du COGES nécessite des moyens financiers. Le tableau 3.10 révèle que dans la commune de Madingring, seulement un ménage sur dix en zone urbain contribue financièrement au fonctionnement du COGES contre 16% en zone rurale. Le montant moyen annuel de la contribution financière des ménages pour le fonctionnement du COGES est de 8800 FCFA, repartis en 23860 FCFA en milieu urbain contre 6869 FCFA en milieu rural. Ce faible taux montrerait que les COGES ne sont pas pris en compte ou seraient négligés. Il sera dont nécessaire voir même indispensable d'attribuer un peu d'autonomie aux COGES en fin que leurs actions soient visibles. Malgré ce taux bas des contributions, presque un sur deux des ménages ruraux trouvent élevé cette contribution. Cela pourrait dû au niveau de paupérisation des ménages en zone rurale. Les actions de renforcement des capacités des COGES et la sensibilisation des ménages quant à la nécessité des points d'eau seraient la bienvenue.

Figure 3.4 : Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES

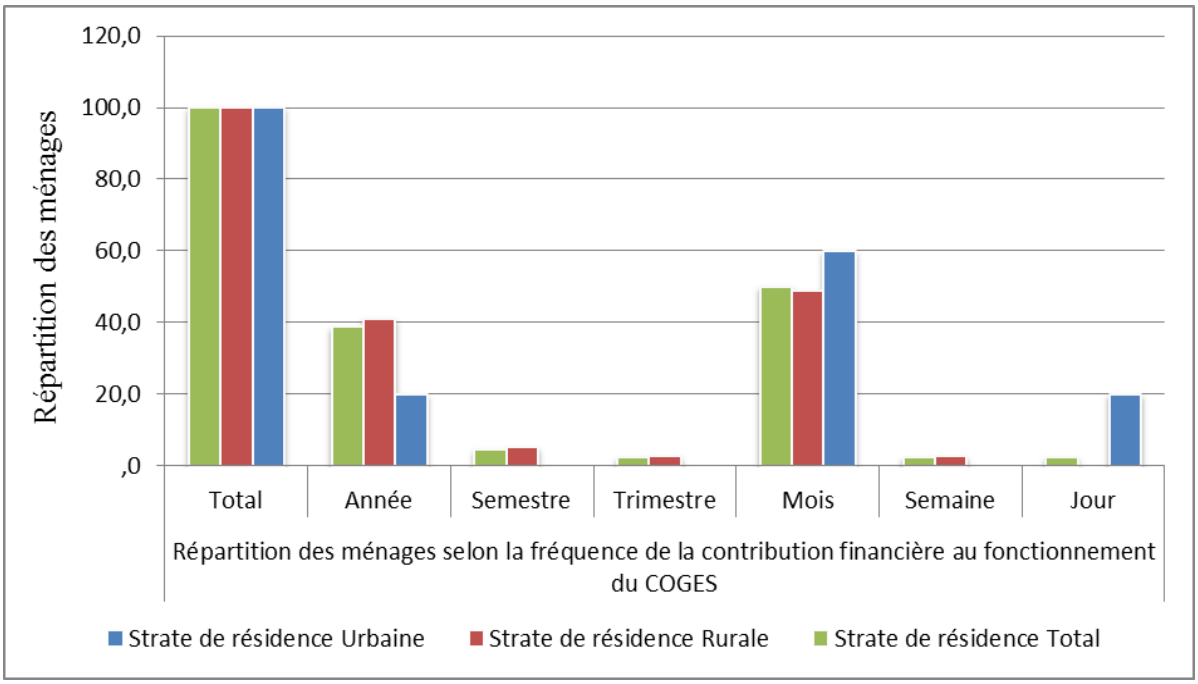

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022.

Les résultats de la figure 3.3 sur la remise en fonction des points d'eau après panne entre une semaine et un mois viennent confirmer la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES. Car la fréquence de contribution par mois de 60% des ménages en milieu urbain et 48,70%, en milieu rural est significative.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

La commune de Madingring dispose de plusieurs sources d'approvisionnement en eau. Ces sources varient en fonction des milieux de résidence. On trouve principalement les puits avec pompe à motricité humaine, les forages avec pompe à motricité humaine et les forages avec pompe électrique. Les points d'eau les plus répandus dans la commune sont les forages avec pompe à motricité humaine. Ces caractéristiques dépendent de plusieurs facteurs parmi lesquels la distance que parcourent les ménages, le temps mis pour arriver à ce point d'eau, le temps d'attente pour avoir de l'eau et le nombre des personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point et les pourcentages des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement à une odeur, un goût et une couleur.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	525,5	8,30	15,00	19,00	4,10	38,80	42,90	12,20	2,00	100
	Rurale	12023,2	7,80	27,50	12,50	3,70	31,70	32,90	26,30	5,30	100
	Total	**10093,8**	**7,90**	**25,40**	**13,60**	**3,80**	**32,90**	**34,60**	**24,00**	**4,80**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

L'eau est indispensable à la vie, à la santé et à la dignité humaine. Selon les normes du manuel Sphère 2011, la distance maximum séparant tout ménage du point d'eau le plus proche est de 500 mètres. Le temps passé à faire la queue au point d'eau ne dépasse pas 30 minutes et le nombre de personnes par point d'eau dépend du débit et de la disponibilité de l'eau à chaque source. Dans la commune de Madingring, les

ménages déclarent parcourir une distance moyenne de 10093,8 mètre pour atteindre la principale source publique d'approvisionnement en eau. Ceci est largement aux dessus des normes Sphère donc il faudrait faire un plaidoyer pour le rapprochement des points d'eau près des ménages respectant les normes Sphère. Le temps d'attente moyen de 25,40 minutes pour un nombre moyen de 13,60 personnes qui est en dessous des normes Sphère montre que le débit d'eau est suffisant et qu'il aurait un nombre suffisant des points d'eau.

Par rapport à la qualité de l'eau, 34,6O% en moyen des ménages le trouvent passable. Cela pourrait contribuer à améliorer la qualité de service rendu d'eau.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
		A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Urbaine	22,40	28,60	22,40
	Rurale	44,40	49,00	43,60
	Total	**40,80**	**45,50**	**40,10**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

L'eau potable est une eau que l'on peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles sans risque pour la santé. L'OMS définit l'eau potable comme étant celle dont la consommation est sans danger pour la santé.

En ce qui concerne la qualité de l'eau consommée par les ménages la majorité jugent douteuse l'eau qu'ils consomment. En effet, environ un sur deux des ménages déclarent dans la totalité que l'eau qu'ils consomment à une odeur, une couleur, et un goût. Ces différentes proportions prouveraient que l'eau que consomment les ménages devrait être traitée en vue d'éviter certaines maladies hydriques. Une action de plaidoyer devrait mener dans ce sens afin de sensibiliser et de former les usagers aux techniques de potabilisation de l'eau telles : le tamisage, la filtration, la désinfection, la chloration, l'utilisation des aquatas, l'eau de javel etc.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Le bien-être d'une communauté nécessite de grandes réserves d'eau propre et une connaissance adéquate des façons de s'en servir et de la gérer. Pour avoir ces services, les ménages se doit parfois à exprimer leurs besoins à des acteurs ou institutions susceptibles de trouver une solution à leur préoccupation. Dans ce contexte, ces doléances ont été transmises par des proportions des ménages variables et en destinations des acteurs divers.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin.

		Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
Strate de résidence	Urbaine	11,90	25,00
	Rurale	19,30	6,00
	Total	**17,80**	**8,60**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Au cours des six dernier mois**,** les ménages ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable. Ceci représente 17 ,90% dans l'ensemble des deux milieux. En outre, 8,60% des ménages déclarent être satisfait de leur besoin aussi bien en milieu urbain que rural. Ce qui traduirait les efforts appréciables fournis par la commune pour satisfaire la demande des ménages. En effet, ce faible taux pourrait indiquer que l'eau disponible est insuffisante, soit d'un nombre trop faible des points d'eau, soit à cause d'un débit insuffisant.

Figure 3.5 : Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé

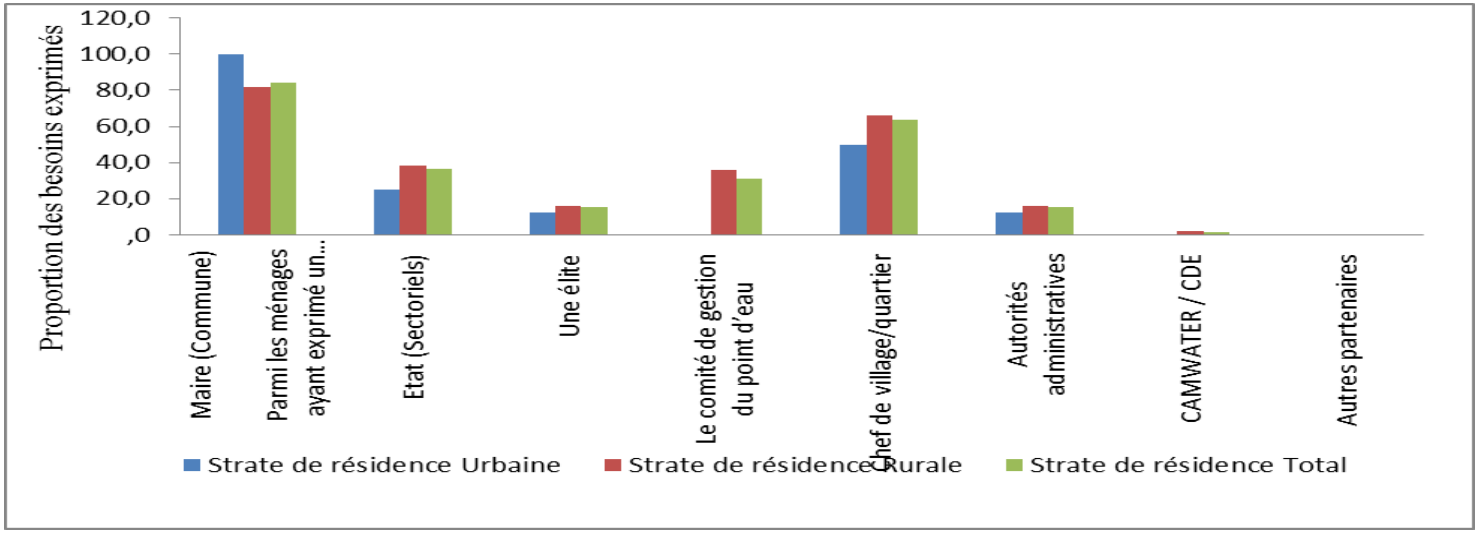

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les communautés locales ont souvent exprimé leur besoin en matière d'approvisionnement en eau à la Commune. Ceci est confirmé à la figure 3.5 où 100% des ménages en zone urbain font confiance au Maire contre 82% des ménages vivant en zone rurale. Ce qui traduirait une bonne participation citoyenne d'une part et une bonne circulation des informations entre les ménages et les instances communales.

L'expression d'un besoin en approvisionnement en eau ne garantis pas systématiquement une réponse favorable. Dans la plupart des cas les réponses qui sont obtenus ne cadrent pas avec les attentes des ménages.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
			Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Total
Strate de résidence	Urbaine	0,00	100	0,00	100
	Rurale	1,00	33,30	66,70	100
	Total	**0,60**	**60,00**	**40,00**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Si on se réfère aux avis recueillis dans les ménages et selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau, 100% des ménages sont satisfaits en moins d'un mois en zone urbaine contre 33,30% en zone rurale. Cette forte proportion se traduirait par la diversité des types des ouvrages hydraulique dans la zone rurale. Cette divergence montrerait que la satisfaction des ménages en approvisionnement en eau potable mériterait d'être améliorée. Cette thèse se confirme dans le tableau 3.15 sur la non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable.

		Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable
Strate de résidence	Urbaine	71,60
	Rurale	71,80
	Total	**71,80**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

La non satisfaction vis-à-vis de l'approvisionnement en eau potable dans les ménages serait largement liée au type de points d'eau disponible ou non. La proportion des ménages non satisfait de l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Madingring est de 71,80% en moyenne. Plusieurs raisons pourraient expliquer ce non satisfaction vu les résultats de la figure 3.6 ci-dessous.

Figure 3.6 : Proportion des raisons de non satisfaction des ménages sur l'approvisionnement en eau potable.

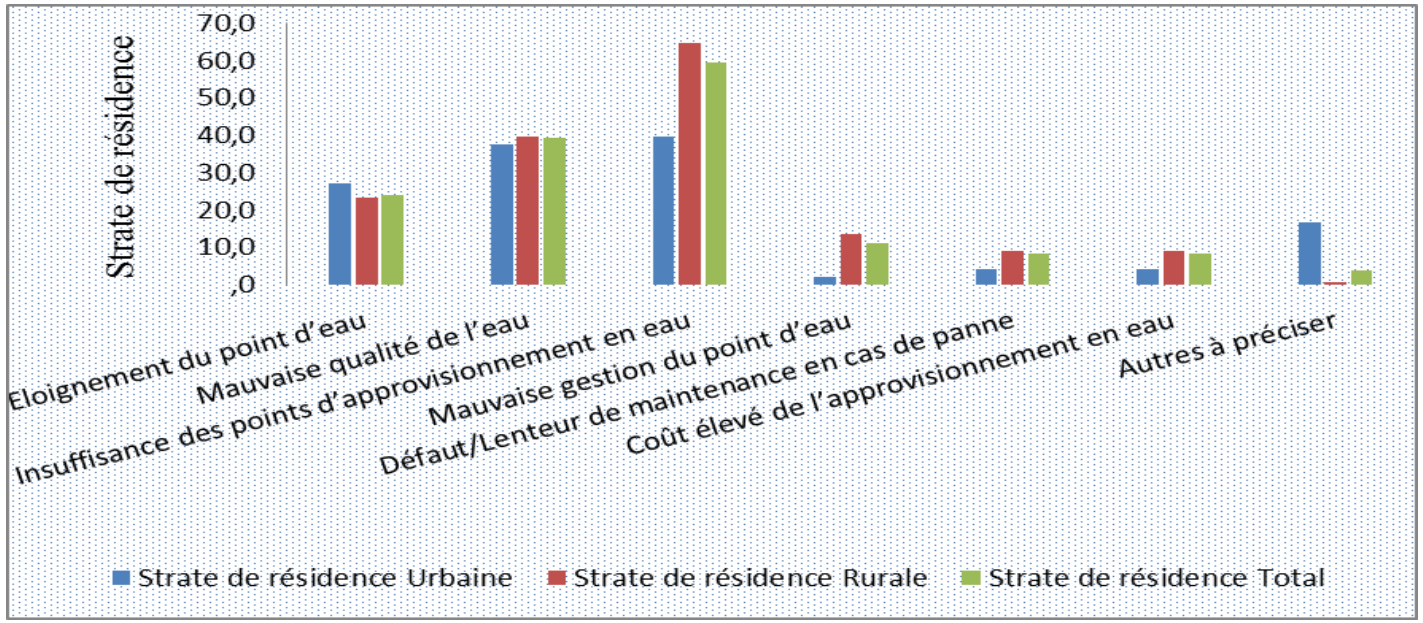

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable, des points d'eau ont été construits dans les villages et localités de la Commune de Madingring soit par le Maire, soit par ses partenaires. Ces points d'eau sont au profit des ménages afin de promouvoir une bonne santé hygiénique. Mais ces ménages ne trouvent pas satisfaction et évoquent plusieurs raison de non satisfaction. Les raisons évoquées par les ménages sur l'approvisionnement en eau potable proviendraient de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau avec 59,40% dans l'ensemble des deux milieux. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que beaucoup des ouvrages hydrauliques seraient tombés en panne au moment de l'enquête ou bien il aurait une inadéquation entre la population et le nombre des points d'eau existant. Un plaidoyer serait mené pour l'augmentation des points d'eau afin de satisfaire les besoins des ménages.

Par contre, d'autres ménages soit 39,30% en moyen évoquent comme raison la mauvaise qualité de l'eau ceci vient confirmer les déclarations du tableau 3.12 ; et 23,90% en moyen trouve plutôt l'éloignement du point d'eau. En effet, ces différentes raisons évoqués par les ménages interpelleraient les pouvoirs publics à améliorer sa politique en matière d'approvisionnement en eau potable.

I II.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Dans l'optique de promouvoir aussi la participation communautaire, il revient de projeter des actions en vue d'améliorer les services rendus en eau potable. En effet à la question de savoir, quelles sont les actions dans lesquelles leur ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'accès à l'eau potable ? Les résultats du tableau 3,16, montrent que la majorité des ménages ont manifesté leur volonté à contribuer d'une manière ou d'une autre à l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers des points d'eau supplémentaires, de la gestion de ces points d'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
		Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
		Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l… :: Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l…	
SS	Urbaine	65,70	29,90	26,90	7,50	35,80	9,00	26,90	43,30	46,30	29,90	0,00
	Rurale	54,80	49,00	32,00	12,70	32,00	8,10	12,70	32,40	26,60	20,10	0,40
	Total	**57,10**	**45,10**	**31,00**	**11,70**	**32,80**	**8,30**	**15,60**	**34,70**	**30,70**	**22,10**	**0,30**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les ménages sont prêts à s'engager en faveurs des actions visant à améliorer la gestion des points d'eau et la qualité de l'eau. En milieu urbain, les ménages souhaitent d'avantage s'engager dans l'amélioration des points d'eau supplémentaires, la gestion des points d'eau et la qualité de l'eau. Un peu un ménage sur deux soit 57,10% dans l'ensemble des deux milieux sont prêts à contribuer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire

et 30,70% en moyen sont favorables pour la campagne de potabilisation de l'eau. Les autres actions prioritaires pour lesquelles les ménages peuvent s'engager visent la dotation d'un site pour la construction des points d'eau sollicité par 45,10% des ménages urbains que ruraux .

III.3 Services de santé

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de santé vise à consolider la participation des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les Formations Sanitaires (FOSA) présentent dans la Commune. Il s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de la santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Cette partir a pour objectif de fournir des informations fiables sur le niveau actuel de prestation de service de santé dans la commune de Madingring pour soutenir la prise de décision.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge		
		Publique	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	100	0,00	100
	Rurale	95,00	5,00	100
	Total	**95,00**	**5,00**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Pour recouvrir à leur soin de santé, les ménages se rendent selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé aux formations sanitaires. Ainsi donc, 10/10 des ménages en zone urbaine préfèrent les formations sanitaires publiques contre 95% en zone rurale. Ceci pourrait s'expliquer soit par la qualité de soin, le plateau technique, la performance du personnel, la proximité. C'est pourquoi des ménages en milieu rural évoquent plusieurs raison quant au choix de formation sanitaire privé.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Rurale	50,00	0,00	62,50	50,00	50,00	50,00	0,00
	Total	**50,00**	**0,00**	**62,50**	**50,00**	**50,00**	**50,00**	**0,00**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Le choix d'une formation sanitaire privée en milieu rural dépend de chaque ménage. Ce choix est orienté sur plusieurs raisons. C'est ainsi que un ménage sur deux évoque la qualité des soins, la disponibilité du personnel et des médicaments et parfois la proximité de cette formation sanitaire privée avec les ménages. Ceux qui évoquent l'accueil comme raison de leur choix représentent 62,50%.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?		
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Total
Strate de résidence	Urbaine	100	0,00	100
	Rurale	85,90	14,10	100
	Total	**86,10**	**13,90**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les CS/CSI sont fréquentés à 100% par des ménages en zone urbaine et 85,90% en zone rurale parce qu'effectivement c'est ce qui est plus rependu dans la commune d'après les données du chef de district de Tcholliré. En effet, ce fort taux de fréquentation se justifierait par l'accueil de personnels soignants, d'un faible taux de coût de consultation, de la proximité etc. Par contre 14,10% des ménages vivant en zone rurale ont pour principale formation sanitaire publique l'Hôpital/CMA.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	100	0,00	100	65,00	5,00
	Rurale	72,80	27,20	100	73,61	13,51
	Total	**73,10**	**26,90**	**100**	**72,76**	**13,35**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les résultats consignés dans le tableau 3.20 montrent que la plupart des ménages déclarent d'être à proximité de la principale formation sanitaire publique qu'ils fréquentent pour se faire soigner. En milieu urbain, 100% des ménages, la FOSA publique pour les soins de santé se trouve pour une grande part à leur proximité. Elles sont situées à près de 65 mètres pour les ménages urbains et de 73,61% pour les ruraux. Le temps moyen à mettre pour y parvenir est de 13,35 minutes dans l'ensemble des deux milieux.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

La plupart des formations sanitaires sont équipées de petit matériel qu'elles soient en milieu rural ou en milieu urbain. Pour juger la disponibilité de ce petit matériel dans la principale formation sanitaire publique fréquentée par les ménages, les résultats du tableau 3.21 permettent d'avoir une idée claire sur les caractéristiques de ce petit matériel.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0,00
	Rurale	99,40	97,80	98,10	94,20	83,30	67,90	45,50	64,10	82,70	0,30
	Total	**99,40**	**97,80**	**98,10**	**94,30**	**83,50**	**68,40**	**46,20**	**64,60**	**82,90**	**0,30**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les principales formations dans la commune de Madingring sont dotées de petits aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Seulement 45,50% des ménages en milieu rural déclarent la disponibilité du tensiomètre, ce faible taux se traduirait par la non maîtrise de la caractérisation par ceux-ci.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Le facteur limitant pour la fréquentation des formations sanitaires par les ménages reste et demeure le coût de soin et l'accueil des patients selon le milieu de résidence. Or, pour se soigner chaque patient doit débloquer une somme d'argent soit pour la consultation, soit pour acheter les médicaments. Les formations sanitaires qui disposent des taux de soins à la hauteur des moyens des ménages améliorent de ce fait leur taux de fréquentation. Les formations sanitaires qui développeraient ces qualités à savoir coût de santé à la baisse pour une meilleure qualité d'accueil, augmentent leur taux de fréquentation.

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	50	25	0,00	100	0,00	0,00	100
	Rurale	55,61	32,70	15,70	39,40	52,90	7,70	100
	Total	**55,54**	**32,60**	**15,50**	**40,20**	**52,20**	**7,60**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les coûts moyens de soins dans les formations sanitaires à Madingring sont de 50 F CFA en milieu urbain et 55,61 F FCA en zone rural. En zone urbaine 25% des ménages déclarent que ce montant est élevé contre 32,70% en zone rurale. Ces coûts élevés se justifieraient par l'exigence d'autres frais non autorisés de 15,70% des ménages ruraux le déclarent. En milieu urbain, 100% des ménages déclarent que l'accueil de manière globale est bon dans les FOSA de la commune contre 39,40% en milieu rural. Plus d'un ménage sur deux le trouve passable en milieu rural et un ménage sur sept le trouve mauvais dans le même milieu. Un plaidoyer pour une action de sensibilisation au profit des personnels de la commune permettrait d'améliorer l'accueil et la transparence sur les frais à payer pour les soins.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires.

Les services rendus par les formations sanitaires publiques sont différemment appréciés par les ménages selon le milieu de résidence. Les services les plus sollicités par les ménages restent l'approvisionnement en médicaments. Les centres de soins généralement s'adaptent à la réalité des milieux au sein desquels ils rendent service. Il en est d'autant plus pertinent que de prendre en compte le recours que les ménages ont des formations sanitaires ceci pour toutes les maladies qu'ils rencontrent.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		**Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles.**	**Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.**
Strate de résidence	Urbaine	0,00	75,00
	Rurale	53,50	66,70
	Total	**52,80**	**66,80**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les résultats des proportions du tableau ci-dessus montrent qu'un ménage sur deux en zone rurale déclare que les médicaments réservés au traitement des maladies fréquentes sont souvent disponibles dans les formations sanitaires. De ce fait, 66,80% des ménages déclarent être satisfaits de la résolution des problèmes de santé qu'ils rencontrent dans leurs villages qu'en milieu urbaine que rural. Malgré la disponibilité des médicaments en zone rurale, certains ménages ne seraient pas satisfaire de la manière dont ces formations sanitaires publiques sont gérées. Et, exhorteraient les pouvoirs publics à plus de responsabilité à l'instar des collectivités territoriales décentralisées qui bénéficient des transferts de compétence. Ces plaidoyers trouveront solution si et seulement si le Maire prêterait une oreille attentive aux doléances de la population de sa circonscription communale.

Mais certains manifestent le sentiment d'insatisfaction par rapport aux services rendus dans les FOSA qu'ils fréquentent pour leur soin.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Strate de résidence	Rurale	61,70	33,30	21,70	23,30	3,30	46,70	61,70	60,00	6,70	0,00
	Total	**61,70**	**33,30**	**21,70**	**23,30**	**3,30**	**46,70**	**61,70**	**60,00**	**6,70**	**0,00**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

En milieu rural, la principale raison de non satisfaction déclarée par les ménages est l'éloignement des formations sanitaires et la mauvaise qualité des équipements. Malgré la disponibilité des médicaments déclarés par les ménages dans le tableau 3.23, 46,70% dans le tableau 3.24 évoque comme raison de non satisfaction l'insuffisance de médicaments et 60% ne sont pas content des équipements sanitaires qui, d'après eux sont insuffisants. Les autres raisons d'insatisfactions évoquées sont notamment la mauvaise qualité des services offerts et l'incompétence de certains personnels de la formation sanitaire. Une action de plaidoyer pour le rapprochement des FOSA, la dotation des formations sanitaires en qualité et en nombre suffisant des équipements.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Pour apporter leur pierre à l'édifice, les ménages souhaitent participer pour l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé.

L'analyse des résultats des différents tableaux concernant le secteur santé et d'après les avis des ménages, on se rend compte que plusieurs actions devraient être faites pour améliorer le niveau de satisfaction et réduire l'insatisfaction des ménages en vue de permettre l'amélioration de leur condition de vie. De ce fait, l'urgent serait de mener des plaidoyers auprès des autorités compétentes dans le but d'identifier les actions

pertinentes à mettre en œuvre par les ménages eux-mêmes. Pour cela il est nécessaire de circonscrire leur marge de manœuvre autour d'action pour lesquelles ils peuvent prendre des engagements fermes. Leur contribution doit normalement réduire les coûts liés aux soins de santé

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												Autres à préciser
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
Milieu de résidence	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitat	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la FOSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	

					ion et l'équipement des formations sanitaires									
Strate de résidence	Urbaine	75,00	50,00	0,00	50,00	75,00	75,00	75,00	25,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rurale	13,50	47,80	51,00	39,10	26,60	36,50	47,40	42,60	27,60	0,60	1,60	1,00	0,30
	Total	**14,20**	**47,80**	**50,30**	**39,200**	**27,20**	**37,00**	**47,80**	**42,40**	**27,50**	**0,60**	**1,60**	**0,90**	**0,30**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Dans la commune de Madingring, les ménages sont prêts à s'engager pour améliorer les actions visant à étendre ou réhabiliter les formations sanitaires existantes ou améliorer la gestion de ces FOSA. En milieu urbain, les ménages s'engagent pour l'amélioration des FOSA donc 75% souhaiterait faire des plaidoyers pour le respect des normes sectorielles, l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements, l'accueil et la prise en charge des patients, la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière. Dans cette même zone, un ménage sur deux veulent orienter leurs plaidoyers auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires et auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires. En milieu rural par contre, seul un ménage sur deux est favorable pour engager un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires.

III.4 Services de l'éducation

En avril 1998, la loi d'orientation de l'éducation (loi N° 98/004) a été promulguée et elle stipule que l'éducation est la priorité de la nation, fournie par le gouvernement et supportée par les partenaires privées. Cet ainsi que le secteur éducatif est un secteur sensible qu'un Etat doit prendre en compte pour assurer l'avenir de sa jeunesse. C'est dans cette optique que la commune de Madingring renferme plusieurs établissements d'enseignement secondaire, primaire et maternel. L'enquête Scorecard du PNDP portant sur les services de l'éducation, a permis d'enregistrer les informations dans les tableaux ci-dessous, notamment la fréquentation scolaire dans la commune, l'accessibilité à l'école publique dans la commune, la caractérisation de l'environnement scolaire, le coût de l'éducation et la gestion des ouvrages de l'école, l'appréciation du service de l'éducation par cycle, et enfin l'action envisages en vue de l'amélioration du service de l'éducation

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

L'éducation étant un socle incontournable pour tout citoyen, il est important pour chaque ménage d'envoyer son enfant à l'école. Les ménages qui possèdent des enfants en âge scolaire, font leur choix sur le système d'enseignement. Ces enfants sont repartis sur plusieurs cycles d'enseignement à savoir le maternel, primaire et secondaire où ils inscrivent leur progéniture. Ainsi des proportions par rapport aux choix des inscriptions dans les établissements publics, privé laïc et privé confessionnel sont consignées dans les tableaux ci-dessous. Ces indicateurs sont importants dans la mesure où ils permettent d'avoir une idée sur les pourcentages des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement					
		Maternel		Primaire			
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
		Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	0,00	0,00	42,85	28,57	28,57	100
	Rurale	100	100	96,23	0,00	3,76	100
	Total	**100**	**100**	**95,17**	**0,56**	**4,26**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Il ressort de ce tableau que, et dans le cycle d'enseignement maternel, 100% des ménages déclarent que leurs enfants fréquentent dans l'école maternelle publique en milieu rural. Pour le cycle d'enseignement primaire, 95,17% en moyenne des ménages déclarent que leurs enfants fréquentent dans le public qu'en milieu rural qu'urbain. On remarque qu'en milieu urbain, 28,57% des ménages amènent leurs enfants dans les privés.

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement										
		Secondaire 1er cycle			Secondaire 2ème cycle		Autre		Total			
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
		Public	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	42,86	28,57	28,57	100
	Rurale	96,30	3,70	100	100	100	100	100	96,41	0, 00	3,59	100
	Total	**96,30**	**3,70**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**95,53**	**0,47**	**4,00**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

En ce qui concerne la fréquentation scolaire dans le cycle secondaire dans la commune, on retrouve selon le cycle d'enseignement, l'enseignement public, privé confessionnel et laïc. Selon le milieu de résidence, 96, 30% des enfants du milieu rural vont dans l'enseignement public secondaire 1er cycle contre 3,70% qui fréquentent le privé confessionnel. Dans le secondaire 2ème cycle 100% des enfants sont dans l'enseignement public dans le milieu rural. Ce qui prouve que la commune a plus des établissements publics que privés. Une action de plaidoyer devrait être portée à l'attention du Maire de multiplier des partenariats public-privé pour la construction des établissements privés. Or beaucoup des ménages amèneraient leurs enfants dans le privé et donnent les raisons de leur choix.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Urbaine	0,00	0,00	100
	Rurale	20,00	20,00	100
	Total	**15,78**	**15,78**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Dans l'imagerie populaire, l'enseignement privé offre une éducation de meilleure qualité. Il ressort du tableau 3.37 que 10 ménages sur 10 déclarent préférer inscrire leurs enfants dans le privé que dans le public et évoquent comme raison la qualité de l'éducation qu'en milieu urbain que rural. Ce pourcentage pourrait s'expliquer par le professionnalisme des enseignants et la rigueur des staffs administratifs dans la commune de Madingring.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
					Oui	Non	Total
		Strate de résidence					
		Urbaine	Rurale	Total			
cycle	Maternel	75,00	21,69	22,36	91,67	8,33	100
	Primaire	75,00	50,94	51,24	94,54	5,45	100
	Secondaire	75,00	17,29	18,01	82,75	17,24	100
	Formation professionnelle	0,00	3,14	3,10	80,00	20,00	100
	Total	**56,25**	**23,27**	**23,68**	**91,14**	**8,85**	**100**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Sur l'existence d'un établissement scolaire, l'on note une connaissance en zone urbaine de la présence des établissements scolaires qui traduiraient un grand intérêt qu'accordent les ménages à l'éducation. En zone rurale par contre, 50,94% des ménages déclarent connaître l'existence d'un établissement scolaire public dans leur localité.

En ce qui concerne la Proximité, 91,14% des ménages déclarent que leur village / quartier, est non loin des établissements scolaires publics. Ceci pourrait s'expliquer par une bonne couverture scolaire suivant la norme sectorielle.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Plusieurs facteurs peuvent déterminer l'accessibilité de l'école à savoir la distance parcourue, le temps mis selon les milieux de résidence. Ces facteurs peuvent être limitant pour certains ménages vivant en zone rurale de fois à cause de l'état de la route.

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Cycle	Maternel	0,00	0,00	2,67	0,13	2,63	0,13
	Primaire	200	2,25	49,79	16,02	49,20	15,85
	Secondaire	0,00	0,00	45,50	35,57	44,94	35,13
	Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	**50,00**	**0,56**	**13,59**	**12,93**	**13,43**	**12,77**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

La distance moyenne de 200 mètres parcourue en moyen en 2,25 minutes en milieu urbain et 49,79 mètres en moyenne parcourue en 16,02 minutes en moyenne pourrait se justifier avec le nombre d'établissement scolaire disponible dans la commune. Car selon les données des sectoriels, dans l'ensemble de la commune, seulement sept villages ne sont pas couvert par le cycle maternel et primaire et deux village ne sont pas couvert par le cycle secondaire.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

L'objectif premier d'un Etat est de s'assurer que son système éducatif fonctionnement normalement. Cette fonctionnalité doit se faire en collaboration entre gouvernants et gouvernés. Selon que l'on se trouve dans un environnement urbain ou rural l'éducation devrait disposer des infrastructures appropriées gérées par un personnel enseignant de qualité. Les conditions d'apprentissages notamment la disponibilité en salles de classes, en tables-bancs, en manuel scolaire sont autant d'atouts que le pouvoir publics s'évertue à mettre à la disposition des apprenants. Ainsi, il est dans un premier temps nécessaire de faire un inventaire des établissements au sein desquels sont inscrits les enfants des différents ménages tout en essayant d'apporter suffisamment de détail sur ceux-ci.

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Cycle	Maternel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,94	0,31	0,31	0,31	0,93	0,31	0,31	0,31
	Primaire	25,00	0,00	0,00	0,00	35,84	18,23	13,20	2,83	35,71	18,01	13,04	2,79
	Secondaire	0,00	0,00	0,00	0,00	9,11	7,86	5,34	0,00	9,00	7,76	5,27	0,00
	Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	**6,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11,47**	**6,60**	**4,71**	**0,78**	**11,41**	**6,52**	**4,65**	**0,77**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Les ménages n'ont pas voulus s'exprimer sur la salle par niveau de classe, la disponibilité de banc et la distribution des livres scolaires et sur l'établissement ayant un cycle complet en milieu urbain. Mais on se rend compte qu'en total, 11,41% des ménages déclarent des établissements à cycle complet, 6,52% affirment que les établissements ont une salle par niveau de classe et 4,65% déclarent que les bancs sont disponibles pour faire asseoir tous les élèves. Ce faible taux trouverait peut-être sa réponse au tableau 3.31 par rapport au nombre d'élèves par salle de classe.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
	Maternel	31,67	66,67	33,33	0,00	100,00
	Primaire	69,93	48,93	43,97	7,09	100,00
	Secondaire	69,06	41,67	55,56	2,78	100,00
	Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
cycle	**Total**	**69,12**	**47,78**	**46,11**	**6,11**	**100,00**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

En ce qui concerne le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement, les ménages déclarent en moyen 31,67 d'élèves pour le cycle maternel, 69,93 d'élèves pour le cycle primaire et 69,06 d'élèves pour le cycle secondaire. Par rapport à la présence de l'enseignant dans la classe, 47,78% des ménages le trouve régulier contre 46,11% ceux qui le trouvent moyennement régulier. L'irrégularité des enseignants serait due en grande partie à l'absence des logements dans les localités mais aussi à un manque de professionnalisme des enseignants. Une action de plaidoyer pour la construction des logements d'astreinte serait nécessaire. Sensibiliser aussi les enseignants sur la conscience professionnelle.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence. Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE.

Cycle disponible		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
	Maternel	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
	Primaire	61,90	42,85	4,76	9,52	23,80
	Secondaire	16,67	25,00	0,00	0,00	75,00
cycle	**Total**	**44,11**	**35,29**	**2,94**	**8,82**	**41,17**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Certains parents n'accordent pas trop d'intérêt à l'APEE malgré les sommes importantes qu'ils versent. Ils évoquent plusieurs raisons de non-participation aux réunions d'APEE. Par exemple au cycle maternel, 100% des ménages approuvent la raison de la non-participation aux réunions de l'APEE à cause de non reddition des comptes. Par contre, au cycle primaire, 61,90% des ménages ne participent

aux réunions de l'APEE à cause du non-respect des horaires. Pour le cycle secondaire, 75% voient plutôt autres raisons.

Ces déclarations des ménages pourraient penser que la gestion des frais d'APEE est opaque. Il faudrait désormais impliquer à tous les niveaux que soit la population pour une gestion saine et transparente.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Le coût de l'éducation varie d'un cycle d'enseignement à un autre, d'un établissement à un autre. Raison pour laquelle, l'un des facteurs pour lesquels les parents n'arrivent pas à assumer la scolarisation des enfants demeurent pour beaucoup les frais exigibles d'inscription et d'APEE.

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
					Elevé	Raisonnable	Faible	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais				
	Maternel	5000	4500	7000	66,67	0,00	33,33	0,31
	Primaire	319,12	2997,84	3,54	45,39	51,77	2,83	2,79
	Secondaire	9902,78	7875	833,33	52,78	47,22	0,00	0,31
	Formation professionnelle	0;00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
cycle	**Total**	**2313,89**	**3998,33**	**286,12**	**47,22**	**50,00**	**2,78**	**0,85**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Dans la commune de Madingring les frais déboursés par les ménages pour inscrire les enfants varient d'un établissement à un autre. Pour le secondaire cette somme est de : inscription : 9902,78 FCFA, l'APEE 7875 FCFA. Malgré sa gratuite, les ménages déclarent débourser 2997,84 FCFA représentant le frais d'APEE pour inscrire leurs enfant dans le cycle primaire. Par rapport à l'appréciation des montant payé, un ménages sur deux déclarent que se raisonnable.

Au regard des montant déclarés par les ménages, la gratuité de l'école primaire que parlait l'Etat n'est slogan. Certes les communes donnent les paquets minimum, mais ça ne saurait avoir un impact sur les coûts. Il faudrait plutôt faire un plaidoyer pour l'harmonisation des coûts de l'APEE et la clarification sur la gratuité de l'école primaire.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement.

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
	Maternel	0,62	0,00	0,62	0,00	0,00	0,00
	Primaire	36,95	8,07	8,38	8,38	0,62	0,00
	Secondaire	10,24	0,62	1,86	1,24	0,00	0,00
	Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
cycle	**Total**	**11,95**	**2,17**	**2,71**	**2,40**	**0,15**	**0,00**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Selon les résultats du tableau 3.34, l'APEE est le seul acteur de réfection des ouvrages endommagés dans les établissements tels que les points d'eau, les salles de classes, les toilettes ou latrines etc. Le Maire, une organisation du village, le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP, et les élites viennent en appui.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Dans la commune de Madingring, le service de l'éducation n'est pas apprécié partout les ménages. Chacun donne son avis en fonction de son angle d'appréciation. Plusieurs raisons expliquent ces non satisfaction qu'on peut énumérer entre autre : l'insuffisance d'équipements, l'éloignement de l'établissement, l'insuffisance de salles de classe, les coûts élevés de la scolarité ; la liste est loin d'être exhaustive. Ces raisons se trouvent dans le tableau 3.35 ci-dessous en fonction du cycle d'enseignement.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
	Maternel	0,00	100	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Primaire	38,77	87,75	100	34,69	4,08	6,12	30,61	22,44	16,32	30,61	0,00
	Secondaire	92,85	85,71	100	42,85	0,00	0,00	0,00	7,14	0,00	50,00	0,00
Cycle	**Total**	**50,00**	**87,50**	**100**	**35,93**	**3,12**	**4,68**	**23,43**	**18,75**	**12,50**	**34,37**	**0,00**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Malgré les efforts faits par la commune et ses partenaires pour améliorer les services d'éducation, certains ménages expriment leur insatisfaction par rapport aux services éducatifs et donnent plusieurs raisons. 10 ménages sur 10 ne sont pas satisfaits service éducatif et évoquent comme raison l'insuffisance de salles de classes et d'équipements. Par contre 92,85% des ménages ne sont pas satisfait à cause de l'éloignement de l'établissement et un ménage sur deux évoquent plutôt les coûts élevés de la scolarité.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Vue les raisons évoquent dans le précédant tableau 3.35 ci-haut, certains ménages veulent apporter leur soutien au niveau communal dans l'amélioration du service de l'éducation à travers certains actions consignées dans le tableau 3.36 ci-dessous.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation. Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Cycle disponible	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle que fréquente: Autres (à préciser)
cycle	Maternel	0,31	0,62	0,00	0,31	0,31	0,93	0,00
	Primaire	7,14	15,21	27,32	8,69	16,77	25,77	0,00
	Secondaire	1,24	5,27	8,69	4,34	4,96	4,65	0,00
	Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	**2,17**	**5,27**	**9,00**	**3,33**	**5,51**	**7,84**	**0,00**

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Toutes actions visant à améliorer le bien-être communautaire nécessite l'intégration et la participation des communautés elles-mêmes. Pour améliorer les services rendus par la commune, moins de un pourcent des ménages déclarent vouloir s'engager dans ce sens. Pour le cycle primaire, 27,32% souhaitent négocier pour le suivi rapproché des relations parents/enseignants et 25,77% vont plaider pour l'affectation du personnel.

Pour le cycle secondaire, 5,27% désirent participer à l'éveil de conscience citoyenne/professionnelle des enseignants en les sensibilisant, et 8,69% souhaitent négocier pour le suivi rapproché des relations parents/enseignants.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation. Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
		Participation aux activités de l'école	**Prime aux bons enseignants**	**Dénonciation des enseignants indélicats**	**Renforcement des relations parents-enseignants**	**Acquittement des cotisations**	**Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE**	**Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE**	**Diffusion des bonnes pratiques**	**Contrôle de la présence régulière des enseignants**	**Autres (à préciser)**
cycle	Maternel	0,62	0,00	0,62	0,31	0,31	0,31	0,00	0,31	0,31	0,00
	Primaire	27,32	5,59	7,76	16,45	8,69	11,49	10,55	9,31	12,73	0,00
	Secondaire	8,07	1,86	3,10	5,90	1,86	3,72	2,17	2,48	3,10	0,00
	Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	**9,00**	**1,86**	**2,87**	**5,66**	**2,71**	**3,88**	**3,18**	**3,02**	**4,03**	**0,00**

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Les sentiments qu'aient les ménages sont mitigés concernant leur engagement pour initier des actions au niveau communautaire en vue d'améliorer l'offre de service dans le secteur de l'éducation. Les engagements les plus importants fortes recueillis au niveau du cycle primaire où les taux par rapport aux activités de l'école sont les plus importants.

Voici quelques actions à prendre pour améliorer l'offre éducative dans la commune de Madingring.

III.5 Fourniture des services communaux.

Dans un contexte de promotion du développement local à travers la décentralisation de l'action publique, la commune à un rôle primordial à jouer de par sa proximité avec les populations et en tant que première interface entre le service public et les populations. Celle-ci offre plusieurs services à la population mais l'obtention de ces services selon les ménages est différemment appréciée. Ces services pour la plupart reste les même pour toutes les Commune et différent par leur degré d'appréciation et la demande faite par la population pour s'en à procurer.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

L'enquête scorecard du PNDP vise à faire un rapprochement entre l'offre et la demande des services Communaux. Les caractéristiques de ces services varient d'une Commune à une autre. Ce pourquoi il existe plusieurs services offerts à la population par la Commune de Madingring. Les services offerts par la commune aux ménages sont : l'acte de naissance, acte de décès, acte de mariage, légalisation des documents officiels etc…

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal							
		Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
service	Acte de naissance	7,30	0,00	0,00	0,00	24,39	60,97	7,31	100
	Acte de décès	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	40,00	100
	Acte de mariage	0,00	0,00	0,00	0,00	33,33	66,67	0,00	100
	Légalisation des documents officiels	0,00	33,33	33,33	33,33	0,00	0,00	0,00	100
	Eclairage public	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100
	Aménagement des aires de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00	100
	Authentification des documents	0,00	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	100
	Informations	0,00	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100
	Autres	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	100

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Parmi les ménages dont un membre a demandé un service communal, 100% des ménages déclarent que ces services peuvent être obtenus en minutes, en semaine et par fois c'est en cours. Seulement un ménage sur deux l'obtient en heure et en jour. Par exemple pour l'établissement d'acte de naissance 60,97% déclarent rentrer en possession de ce service après un mois. La non sollicitation des autres services pourrait être due au fait que les ménages n'ont pas la connaissance de l'existence de ces

services. Raison pour laquelle il va falloir que la commune accentuerait sur la communication tout en utilisant la radio communautaire locale pour diffuser l'information, à défaut faire des campagnes de sensibilisation en organisant des journées porte ouverte à l'esplanade de l'hôtel de ville ou dans les chefferies à l'attention des usagers.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Plusieurs ménages affirment pendant les enquêtes qu'ils rencontrent des difficultés pour obtenir des services communaux. Le temps mis pour rendre services varie d'un service à un autre. Par exemple, le temps mis pour avoir l'acte de décès n'est pas le même pour l'éclairage public. Ce pourquoi les ménages expriment leur mécontentement et évoquent plusieurs causes.

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal		Rt						
		Cause du temps long ou très long pour rendre service						
		Personnel indisponible/ absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres (à préciser)	Total
service	Acte de naissance	61,90	4,76	14,28	14,28	4,76	0,00	100
	Acte de décès	33,33	0,00	33,33	33,33	0,00	0,00	100
	Acte de mariage	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100
	Eclairage public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100	100
	Aménagement des aires de jeux	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100
	Informations	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

L'exigence de qualité réclame des conditions optimales permettant à l'agent communal d'offrir une prestation de services satisfaisantes. La durée acceptable pour l'obtention du service est aussi primordiale. 61,90% des ménages estiment que l'établissement d'acte de naissance prend beaucoup de temps et évoquent comme cause l'indisponibilité du personnel/absence.

De même tous les autres services ne sont pas exempts de ces retards. Raison pour laquelle concernant l'acte de mariage, l'aménagement des aires de jeux et les informations 100% des ménages évoquent la même cause que celle de l'établissement d'acte de naissance. Une action de plaidoyer devrait faire dans ce sens afin de former, recycler et conscientiser les agents communaux sur l'importance des actions communales auprès de la population.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal.

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Service	Acte de naissance	24,39
	Acte de décès	40,00
	Acte de mariage	0
	Légalisation des documents officiels	0
	Eclairage public	0
	Aménagement des aires de jeux	0
	Authentification des documents	0
	Informations	0
	Autres	100

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Le besoin de qualité de services indispensable aux défis de responsabilité du développement local dévolu actuellement aux communes exige une étude profonde de la corrélation entre les différents services offerts et les coûts relatifs. La proportion non négligeable des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service est de 24,39% pour l'acte de naissance et de 40% pour l'acte de décès contre 100% pour autres services. Le coût du service devrait tenir compte des attentes de la population. Un tel travail en amont éviterait les prétextes de pourboire et de corruption allégué pour par les agents communaux.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

L'engagement citoyen s'explique par la prise de conscience de la population à vouloir s'intégrer sur les activités communales afin de permettre l'exécutif municipal d'impliquer davantage la population locale aux actions du développement de la commune.

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	0,00	0,00	0,00	25,00	25,00
	Rurale	1,60	0,62	0,31	5,03	3,80
	Total	**1,60**	**0,62**	**0,31**	**5,27**	**4,00**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Par rapport à la promotion de l'engagement citoyen dans la commune, en milieu rural malgré les faibles taux observés, tous les ménages déclarent contribuer d'une manière ou d'une autre à accompagner les actions de développement communal. Cet état observé en zone rurale traduirait l'implémentation d'un

des rôles des conseillers municipaux auprès de populations qui est de communiquer sur les activités de la commune. Ce qui n'est pas perceptible en zone urbaine qui pourrait être due d'une part par le faible intérêt accordé par les populations et d'autre part la faible maîtrise des rôles joués par les conseillers municipaux.

III.5.4 Appréciation des services communaux

L'objectif principal que recherche le PNDP à travers cette enquête scorecard est d'évaluer le niveau de satisfaction et de non satisfaction par rapport aux actions rendues par les services communaux dans plusieurs secteurs notamment le service communal. Ici cette analyse se focalise dans la lourdeur et le traitement des demandes des usagers. C'est ce qui semble légitime lorsque des avis objectifs par rapport à la quantification du niveau de satisfaction populaire par rapport à un service.

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	**Non information des populations de la gestion communale**	**Absentéisme du personnel**	**Corruption**	**Mauvais accueil**	**Manque de professionnalisme**	**Méconnaissance des actions menées par la commune**	**Manque de confiance envers l'exécutif municipal**	**Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)n**	**Autre**
Strate de résidence	Urbaine	100	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00	100	0,00	0,00
	Rurale	21,50	45,56	3,80	3,80	5,10	6,32	68,35	12,65	2,53	2,50
	Total	**22,50**	**45**	**3,75**	**3,75**	**6,25**	**6,25**	**67,5**	**13,75**	**2,5**	**2,5**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

Il ressort que dans le milieu urbain, 100% des ménages ne sont pas satisfait par les services communaux à cause de la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, le mauvais accueil et le manque de confiance envers l'exécutif municipal. Par contre, dans le milieu rural les réponses sont différemment appréciées. 45,56% déclarent la non information des populations de la gestion communale alors que 68,35% des ménages plutôt la méconnaissance des actions menées par la commune. Il semblerait que la non implication des ménages dans la gestion communale et la non visibilité de l'action communale sont les raisons de la non-satisfaction des ménages car cela pourrait traduire le non-respect des engagements dans le cadre de certaines réalisations.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux.

Au vu des précédentes analyses faites sur les services communaux, et vu les enjeux qui attendent les collectivités territoriales décentralisées, les maires ont intérêt à associer les communautés dans leur prise de décisions. Raison pour laquelle, lors de l'enquête les populations ont manifesté leur volonté à s'impliquer dans différents services communaux afin de rendre l'institution communale plus efficace et efficience. La participation de la population est essentielle dans toute action de promotion de la bonne gouvernance municipale.

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale. Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.

Service communal		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Strate de résidence	Urbaine	75,00	25,00	50,00	0,00	0,00	50 ,00	100	75,00	75,00	0,00
	Rurale	61,30	16,04	40,57	6,29	6,60	11,00	38,36	46,54	44,97	0,30
	Total	**61,50**	**16,15**	**40,68**	**6,21**	**6,52**	**11,49**	**39,13**	**46,89**	**45,31**	**0,30**

Source: Enquête CCAP2, Madingring 2022

D'après le tableau 3.43, dans le milieu urbaine 100% des ménages souhaitent améliorer la qualité de service rendu par l'institution communale en faisant des sensibilisations pour les écoutes groupées dans les radios communautaires, contre 75% ceux qui veulent contribuer à diffuser des informations communales dans la communauté , à adhérer à des groupes d'écoute des radios communautaires et à participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune. Par contre 50% sont favorable pour participer aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes). En ce qui concerne le milieu rural, 61,30% veulent contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté, 46,54% souhaitent adhérer à des groupes d'écoute des radios communautaires et 44,97% pour la participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune.

Il serait important de mener quelques plaidoyers auprès de la commune en :

Visualisant les actions rendues par la commune aux populations

- Mener des plaidoyers auprès des partenaires pour la création d'une radio communautaire.

- Plaidoyer pour la formation des jeunes sur le métier journalistique afin d'animer les tranches d'antenne dans les radios communautaires
- Suivre des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires
- Plaidoyer pour le renforcement des capacités des agents de la commune
- Plaidoyer pour la participation de la population sur les actions de la commune

Sensibiliser les Communauté pour une amélioration des services rendus par la commune

- Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion
- Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)
- Consultation du babillard de la commune
- Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires
- Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune
-

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins.

L'implication des populations dans l'offre des services publique développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publique rendu. La présente section se

décompose autour de 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;

- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;

- 02 leaders d’opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Citizen Report Card
Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans la Commune de Madingring en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesures	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
Approvisionnement en eau potable												
Améliorer l'offre de service en approvisionnement en eau potable	Engager une action citoyenne en	Redynamiser le COGES	La Commune	2022	2024	Nombre de PV de rencontre	Unité	Mensuel	0	228	Rapport d'activités	
		Plaidoyer pour l'entretien des points d'eau	La Commune	2022	2024	Nombre de plaidoyer tenu	Unité	Trimestriel	0	228	Rapport de la Commune	
		Relancer la contribution des ménages pour l'accès à l'eau	La Commune	2022	2024	Proportion de contribution mobilisé	F CFA	Mensuel	0	100% du montant attendu	Rapport de suivi de la Commune	
		Renforcer les capacités des COGES en vue de sensibiliser les ménages à l'entretien des points d'eau	La Commune	2022	2024	Nombre d'atelier tenus	Unité	Mensuel	0	50	Rapport de formation	
		Un plaidoyer pour	La Commune	2022	2024	Nombre d'actions de	Unité	Trimestriel	0	10	Correspondances et PV de	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesures	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de de mesure
				Début	Fin							
		l'augmentation des points d'eau				plaidoyer conduit					rencontre	
		redynamiser le COGES	La Commune	2022	2024	Nombre d'atelier de redynamisation tenu	Unité	Mensuel	0	70	Rapport de formation	
						Santé						
Améliorer la qualité de service de soins de santé	Améliorer la qualité d'accueil et le professionnalisme du personnel	Sensibiliser le personnel soignant pour améliorer la qualité d'accueil	La Commune	2022	2024	Nombre d'atelier de sensibilisation conduit	Unité	Trimestriel	0	14	Rapport du District de sante	
		Conduire une action citoyenne en faveur de suivi du personnel soignant	La Commune	2022	2024	Nombre de séances de sensibilisation	Unité	semestriel	0	14	Rapport de sensibilisation	
	Améliorer les performances des FOSA	plaidoyer pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	La Commune	2022	2024	Nombre de plaidoyer tenu	Unité	Bimestriel	0	14	Rapport d'activités	
	Améliorer la qualité de soins	plaidoyer pour l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	La Commune	2022	2024	Nombre de plaidoyer tenu	Unité	semestriel	0	14	Rapport d'activités	
		Assurer un suivi de la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	La Commune	2022	2024	Nombre de suivi effectué	Unité	semestriel	0	24	Rapport d'activités	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesures	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
EDUCATION												
Améliorer l'offre de service de santé	Améliorer la qualité de l'enseignement	Suivre des relations parents/enseignants	La Commune	2022	2024	Nombre de réunion Parents enseignants tenu	Unité	semestriel	0	10	Rapport d'activités	
		Former des enseignants	La Commune	2022	2024	Nombre de séances de formations tenu	Unité	semestriel	0	3	Rapport de fomration	
	Améliorer la qualité de l'enseignement	Engager le plaidoyer pour l'affection du personnel	La Commune	2022	2024	Nombre de plaidoyer tenu	Unité	Trimestriel	0	10	Rapport d'activités	
		Plaidoyer pour construire les salles de classe	La Commune	2022	2024	Nombre de plaidoyer tenu	Unité	semestriel	0	10	Rapport d'activités	
		Plaidoyer pour créer des écoles	La Commune	2022	2024	Nombre de plaidoyer tenu	Unité	semestriel	0	10	Rapport d'activités	
SERVICE COMMUNAUX												
Améliorer l'offre de services communaux	Améliorer La communication	Mener des plaidoyers auprès des partenaires pour la création d'une radio communautaire.	La Commune	2022	2024	Nombre de plaidoyer tenu	Unité	semestriel	0	10	Rapport d'activités	
		Plaidoyer pour la formation des jeunes sur le métier journalistique afin d'animer les tranches	La Commune	2022	2024	Nombre de plaidoyer tenu	Unité	Annuel	0	10	Rapport d'activités	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesures	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		d'antenne dans les radios communautaires										
		Construire de babillards à des lieux accessibles de l'espace communale	La Commune	2022	2024	Nombre de babillard	Unité	Annuel	0	3	Rapport de la Commune	
		Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	La Commune	2022	2024	Nombre de sensibilisations	Unité	Trimestriel	0	5	Rapport d'activités	
		Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	La Commune	2022	2024	Nombre de groupe formés de réunion	Unité	semestriel	0	10	Rapport d'activités	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

A travers le scorecard réalisé au cours du mois de Juin 2022, les ménages de la commune de Madingring ont exprimés leurs opinions en matière de l'offre de services publiques dans les domaines de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux. Les résultats de cette enquête sont les reflets des informations collections auprès de 320 ménages et les différents sectoriels concernés dans l'espace communal. Les résultats de ces secteurs sont repartis ainsi qu'il suit :

Secteur hydraulique : le forage avec pompe à motricité humaine est le point d'eau le plus répandu dans l'ensemble de la commune avec 68,40% de disponibilité et 60,60% d'utilisation comme principale source approvisionnement en eau. Le taux d'utilisation d'une source d'eau public par les ménages est de 89,60%.Vue la paupérisation de certains ménages, 42,30% font recourt au puits à ciel ouvert. 71,80% ne sont pas satisfaits de l'approvisionnement en eau potable.

Secteur santé : 95% des ménages dans l'ensemble de la commune utilisent les formations sanitaires publiques dont les plus répandues sont les centre de santé/centre de santé intégré avec 86,80% de fréquentation. Les ménages déclarent que les médicaments sont disponibles à 52,80% et que leur problème de santé trouve solution à 66,80%. Les problèmes des offres dans ce secteur se posent au niveau de l'éloignement des FOSA en milieu rural avec 61,70% des déclarations des ménages. Pour améliorer le service rendu au niveau des FOSA, 50,30% des ménages souhaiteraient faire un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires.

Secteur éducation : dans le secteur de l'éducation, le manque d'information sur les cycles d'école maternelle et de formation professionnelle révèle la faible présence de ces établissements dans l'espace communale. A part l'APEE qui intervient à 11,95% pour réfectionner les salles de classes endommagées, le maire, le MINEDUB ou MINESEC et autres partenaires s'impliquent également à cette tâche. Dans l'ensemble, 95,17% des enfants du cycle maternel et primaire et 95,53% du cycle secondaire fréquentent dans les établissements publics. Malgré leur faible taux d'existence, 10 ménages sur 10 préfèrent inscrire leurs enfants dans les écoles privées et donnent comme raison la qualité de l'éducation. 87,50% des ménages de l'ensemble de la commune ne sont pas satisfait par rapport à l'équipement des établissements en salles de classes et tables bancs.

Services communaux : des services couramment rendue par la commune de Madingring est l'établissement d'acte de naissance. 61,90% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente est long et justifient cette lenteur par l'indisponibilité ou absence du personnel. En outre, 100% des ménages de la zone urbaine expriment leur insatisfaction sur le service rendu par la commune et donnent comme raison la lourdeur dans le traitement des demandes des usages, le mauvais accueil, le manque de confiance envers l'exécutif municipal. Par contre, en zone rurale, 68,35% des ménages déclarent n'avoir pas connaissance des actions menées par la commune. Les attentes exprimées par les

ménages vont dans le sens de leur implication dans l'amélioration de la communication sur les actions de la commune.

Au regard de ces problèmes relevés dans les différents secteurs, les recommandations sont formulées :

- **Au niveau du secteur hydraulique**

L'amélioration de l'offre en eau publique est un impératif. Raison pour laquelle il faudrait :

- ✓ Augmenter les points d'eau supplémentaire dans l'espace communale tout en tenant compte des normes sectorielles,
- ✓ Réhabiliter tous les points d'eau en panne pour éviter aux ménages de fait la queue aux points d'eau,
- ✓ Impliquer des populations dans le suivi des entrepreneurs pendants la réalisation des ouvrages d'eau potable,
- ✓ Faire le contrôle régulier de la qualité de l'eau,
- ✓ Sensibiliser les populations à contribuer à la gestion du point d'eau de la principale source publique auprès de laquelle elles s' approvisionnent,
- ✓ Redynamiser des COGES et le renforcement de leur capacité managériale.

- Au niveau du secteur santé

L'amélioration de l'offre de santé passera par :

- ✓ La création, l'équipement des nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles et la carte sanitaire de la commune,
- ✓ Approvisionner les FOSA existantes en médicaments de qualité et le contrôle sur l'utilisation de ces médicaments,
- ✓ Former d'avantage les COSA et COGES des formations sanitaires,
- ✓ Multiplier les cages de santé communautaire dans les localités jugées enclavées de la commune,
- ✓ Organiser souvent des séminaires de renforcement de capacité des personnels soignants.

- **Au niveau de l'éducation**

Il serait important et nécessaire de :

- ✓ Créer des bibliothèques dans tous les établissements existants dans l'espace communale,
- ✓ Renforcer la capacité des enseignants nouvellement recruté,
- ✓ Créer les centres de formation professionnelle,
- ✓ Equiper les écoles en table-bancs,
- ✓ Harmoniser les frais d'APEE dans tous les établissements.

- **Au niveau communal**

Les recommandations iront dans le sens de :

- ✓ L'implication des populations dans la gestion communale,
- ✓ Informer les populations sur les actions de la commune,
- ✓ Créer une radio communautaire a fin de rentre les informations fiables aux populations,
- ✓ La proximité plus accrue de la commune de ses administrés,
- ✓ Sensibiliser les personnels du service d'état civil sur les bonnes pratiques dans le fonctionnement de leur service,
- ✓ Créer des petits emplois pour occuper les jeunes faires de lance de la Nation.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUES

1. PCD commune de Madindring 2013, 333 pages,
2. ARRETE N° 2039/MINSANTE DU 25 MAI 2021,
3. MINEPAT (2020), Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)